

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
M. MARIO DUMAIS, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
PORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 82

Séance tenue le 17 mars 2003, à 19 h 30
Salle de l'OTJ de St-Omer
106, Route 132
St-Omer

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 17 MARS 2003

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE..... 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

MÉMOIRE DE L'UNION PAYSANNE DE LA GASPÉSIE 2

MÉMOIRE DE LA FÉDÉRATION UPA GASPÉSIE-LES ÎLES 9



MÉMOIRE D'UN COMITÉ DE CITOYENS DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ.....20

MÉMOIRE DU CONSEIL DES MRC D'AVIGNON, DE BONAVENTURE, DE LA
CÔTE-DE-GASPÉ, DE LA HAUTE-GASPÉSIE ET DU ROCHER-PERCÉ..... 34

MÉMOIRE DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE 51

MÉMOIRE DE LA TABLE DE CONCERTATION AGROALIMENTAIRE
DE LA GASPÉSIE 64

(SÉANCE DU 17 MARS 2003)
(SÉANCE DE LA SOIRÉE)
(MOT DE LA PRÉSIDENTE)

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je me présente, je m'appelle Louise Boucher et je préside cette commission chargée de mener la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. Je suis accompagnée du commissaire Mario
10 Dumais.

Alors, nous entendons... nous entendrons, pardon, aujourd'hui les personnes qui se sont préalablement inscrites auprès de la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Anne-Marie Gaulin. Toute autre personne qui souhaite faire connaître son opinion
15 devra le faire par écrit en s'assurant que son mémoire nous parvienne d'ici le quinze (15) mai prochain.

À la suite de chacune des présentations de ce soir, la Commission pourra échanger avec les participants afin de préciser certains aspects ou développer davantage les éléments
20 contenus dans leur mémoire. La Commission souhaite, par là, bien comprendre ce qui y est soutenu.

Je souligne que les commissaires absents, messieurs André Beauchamp et Alfred Marquis, sont en ce moment même à Ville-Marie, ont déjà pris connaissance du contenu des
25 mémoires qui seront présentés au cours des présentes séances et qui nous ont transmis leurs questions et commentaires afin que nous en discutons avec les participants.

La Commission pourra, par ailleurs, tester avec vous certaines hypothèses car, je vous le rappelle, nous aurons à produire un rapport qui sera remis au ministre le quinze (15)
30 septembre prochain dans lequel la Commission devra préciser des avenues susceptibles d'assurer un développement durable et harmonieux de la production porcine au Québec.

À la fin de chaque séance, il y aura une période qui sera réservée au droit de rectification. Alors, toute personne qui désire corriger un fait qui est mentionné dans un
35 mémoire devra s'inscrire préalablement au registre des droits de rectification. Mais, comme son nom l'indique, il s'agit de corriger des faits et non pas de se prononcer sur les opinions émises par les participants.

Donc, s'il advenait, là, que vous souhaitiez le faire, il faudra nous préciser le mémoire
40 qui fait l'objet d'une rectification, la donnée ou le fait à corriger, la page où cette information apparaît, de même que le libellé de la rectification.

Par ailleurs, il est possible de rectifier un fait qui est rectifié par quelqu'un qui a usé de son droit de rectification mais, cette fois-ci, vous devez le faire par écrit auprès du secrétariat de
45 la Commission. Toutes ces rectifications d'ailleurs seront disponibles dans les centres de

consultation. Jusqu'à maintenant, je crois qu'il n'y a qu'à Saint-Hyacinthe ou possiblement, là, il y aura des droits de rectification. La Commission a demandé au ministère de vérifier certains faits, et des rectifications seront faites et apparaîtront, là, dans notre site Internet ou dans les Centres de consultation.

50

Je vous rappelle que tout ce qui est dit en séance publique est enregistré et, ce soir, nous avons avec nous monsieur Michel Olivier, sténographe officiel. Les transcriptions sont également disponibles au courant de la semaine prochaine dans notre site Internet et dans nos centres de consultation dont les adresses sont disponibles à l'arrière de la salle.

55

Il y a, ce soir, six (6) personnes, groupes ou comités de citoyens, municipalités et associations qui se sont inscrits et qui ont indiqué leur intention de donner leur opinion à la Commission. Nous n'avons qu'une seule séance à Carleton et elle se tient ce soir. Les mémoires de ces personnes deviendront publics à la suite de leur présentation et des copies seront acheminées dans les centres de consultation ainsi que la version électronique sera disponible dans le site Internet.

60

Alors, sans plus tarder, j'inviterais le premier participant... les premiers participants de la soirée, qui sont représentés par monsieur Bob Eichenberger, soit l'Union paysanne de la Gaspésie.

65

Je rappelle à tous que vous avez, à chacune des fois que vous vous présentez devant nous, une demi-heure d'échange avec nous, donc on a convenu avec vous une présentation d'une quinzaine de minutes et après, une période d'échange avec la Commission. Ça va. Bonsoir, monsieur Eichenberger!

70

M. BOB EICHENBERGER :

Bonsoir!

75

Je pense que ce ne sera pas si long que ça. Il n'y a pas de haute technologie ici. Ça, c'est appuyé sur un document qui est émis par l'Union paysanne, un document d'orientation qui est en annexe au texte. Le texte, c'est une adaptation d'un éditorial qui a été fait par une éditorialiste assez connue et aimée de la Gaspésie anglophone, là, madame Cynthia Dow, et puis je l'ai traduit et adapté. Ça fait que ça va comme ça.

80

Que voulez-vous que les Gaspésiens pensent quand ils entendent que la population de Murdochville sera remplacée par des millions de cochons, au profit de deux (2) industriels pour un total de mille quatre cents (1 400) emplois annoncés? Évidemment, vu l'état actuel de l'économie de Murdochville, nous souhaitons voir quelqu'un arriver avec une idée de création d'emplois de qualité, mais nous voyons d'un œil inquiet la production porcine industrielle au beau milieu des Shics Shocs.

85

Premièrement, il y a la qualité de l'élevage.

90

95 Un nombre grandissant de québécois affirme que l'élevage industriel tient plus du camp de concentration que d'un concept humain et évolué de l'agriculture. Si nous avons condamné les camps de concentration pour les humains, il faut se demander pourquoi nous retenons et finançons d'abord ces méthodes comme modèles de notre agriculture. Ne pourrions-nous pas privilégier des vraies fermes où la cruauté n'est pas un prérequis?

100 Après tant de documentaires et d'études au Canada, aux Etats-Unis, en Europe et ailleurs, la nature polluante du modèle industriel est bien connue. Ça commence à être évident pour tout le monde que, ceux qui nient les problèmes sont ceux qui ont un intérêt économique dans cette industrie. Et on ne voit pas comment ils pourraient être motivés à régler ces problèmes. Ça encore, c'est discuté amplement dans l'annexe.

105 Après tante de... -- oui, c'est ça -- pour ce qui est des autres, l'effort de proposer des alternatives nous coûtent du temps et de l'argent.

On parle des mouvements verts ici, les...

110 On se fait calomnier par les industriels et les instances à leur service, mais ensuite, on est défavorisé sur le marché du travail. Si ce n'était des rivières polluées, des puits contaminés, des villages où l'air est irrespirable et des fonds publics aux influences malsaines, pourquoi croyez-vous qu'on se donnerait tout ce trouble?

115 Murdochville est à la tête de deux rivières à saumon reconnues. Une fuite ou de la mauvaise gestion, légale ou pas, causerait des dommages irréparables pour la pêche, le tourisme et d'autres résidants en aval qui ne pourraient plus gagner leur vie. Nous pensons que cette région alpine fragile a déjà assez souffert de la dégradation environnementale avec les résidus miniers, les déversements acides et les ravages de l'industrie forestière.

120 Bien sûr, il y a une question d'emplois mais à quel prix?

125 De l'eau propre, de l'air pur et un environnement sain motivent et motiveront plusieurs Gaspésiens à demeurer en Gaspésie. At-on demandé aux résidants de Murdochville s'ils accepteraient de vivre à côté de quelques millions de porcs? Pourquoi remplacer la population présente par des gens qui accepteraient de travailler dans un environnement industriel porcin?

130 Il était pourtant question de fabrication d'éoliennes, de leurs composantes et de l'adaptation de la technologie européenne au climat québécois à Murdochville. Nous croyons que le saut professionnel de la métallurgie à la fabrication de la technologie éolienne serait moins dramatique que de passer des lingots de cuivre aux porcs et lisiers.

135 Nous avons aussi des doutes quant à la logique derrière le financement et la logistique de ce projet. Les coûts liés à une haute utilisation des infrastructures routiers seront assumés par les contribuables. Même si la promesse de transformer le lisier en d'autres produits devient crédible, ça implique un ajout de transport considérable aux autres intrants et aux produits exportés.

140 D'après un article du Soleil, les promoteurs ne s'engagent à défrayer que trente-cinq pour cent (35 %) du sept cents (700) millions pour les installations. Le reste viendrait de fonds publics, tels la Financière agricole et Investissement Québec. Ça fait du jambon, majoritairement exporté aux Etats-Unis et au Japon, qui coûte très cher aux Québécois.

145 En bref, les contribuables paient les frais, les promoteurs ramassent les profits, les étrangers reçoivent de la viande à bon prix et, comme dit l'article, les Gaspésiens mangent de la «marde» pour le restant de leurs jours! Parce que, quand le gouvernement décidera que l'environnement devra être nettoyé, le contribuable devra payer encore.

Si le gouvernement veut vraiment aider les résidents de Murdochville et les Gaspésiens, nous avons une suggestion :

150 Prenons le quatre cent cinquante-cinq (455) millions -- c'est-à-dire le sept cents (700) millions moins le trente-cinq pour cent (35 %) -- de subventions qui irait aux promoteurs et divisons-le par le nombre de résidents de Murdochville et de la Gaspésie, soit par individus ou par groupes, qui ont des projets créateurs d'emplois pour la ville de Murdochville et ses environs.

155 Les mégaporcheries proposent de créer mille quatre cents (1 400) emplois, soit à trois cent vingt-cinq mille piastres (325 000 \$) d'argent du contribuable par emploi. Nous pensons que les Gaspésiens peuvent faire mieux que ça. À force d'avoir travaillé partout dans le monde, les Gaspésiens ont assez d'imagination, de débrouillardise et d'expérience pratique et réaliste pour créer une économie diversifiée, sécuritaire et stable. Ce qu'on demande, c'est qu'on nous accorde la confiance qu'on mérite.

160 C'est par l'issue de cette crise que nous verrons si le gouvernement n'est qu'une agence par laquelle des industriels gâtés nous gouvernent ou si nous pouvons nous fier à une vraie institution démocratique.

C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

170 Je vous remercie.

Peut-être une première question de clarification. Est-ce que c'est le mémoire de l'Union paysanne ou si c'est le mémoire de madame Cynthia Dow?

M. BOB EICHENBERGER :

175 Ça a été passé à tous les membres... bien, au conseil, et ç'a été envoyé par Internet à tous les membres.

180

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Et, peut-être pour qu'on soit mieux informé, l'Union paysanne de la Gaspésie comporte combien de membres... est composée de combien de membres?

185

M. BOB EICHENBERGER :

Soixante-cinq (65) membres.

190

LA PRÉSIDENTE :

Soixante-cinq (65) membres.

M. BOB EICHENBERGER :

195

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

200

D'accord. Quand on lit le mémoire, là, ce que les gens n'ont pas eu l'occasion de faire, vous annexez, à ce que vous venez de nous lire, en fait, les recommandations de l'Union paysanne, recommandations que l'on a pu entendre, la Commission, à Québec, dans sa première semaine de séances publiques.

205

Et dans ces recommandations, il est recommandé par l'Union paysanne d'avoir une norme de contrôle beaucoup plus simple d'application, soit l'unité animale à l'hectare. Alors moi, j'aimerais peut-être qu'on échange un petit peu là-dessus puis j'aimerais voir avec vous en quoi cette norme-là serait garante de la protection de l'environnement?

210

M. BOB EICHENBERGER :

Bien, parce que l'unité animale à l'hectare plutôt que... -- voyons, c'était...

LA PRÉSIDENTE :

215

Le bilan phosphore...

M. BOB EICHENBERGER :

220

Ah oui, c'est ça.

C'est une question de distribution. À l'unité animale à l'hectare, bien, c'est sûr que ça va prendre beaucoup plus de petites unités de production et puis... donc, le problème de concentration sera... bien, sera moins... -- comment dire? -- il y aura moins de concentration.

225

C'est...

LA PRÉSIDENTE :

230 Parce que, en fait, ce que recommande l'Union paysanne, c'est d'avoir une unité animale à l'hectare...

M. BOB EICHENBERGER :

235 Hum, oui.

LA PRÉSIDENTE :

240 ... un peu partout. Ici, en Gaspésie, je pense que, à l'heure actuelle, là, on en est à autour de point quarante-trois (.43) unités animales à l'hectare. Alors, ça voudrait dire une augmentation du nombre d'unités animales sur le territoire de la Gaspésie.

M. BOB EICHENBERGER :

245 Bien...

LA PRÉSIDENTE :

250 C'est pour ça que j'essaie de comprendre dans quelle mesure cette notion-là est garante justement de la protection de l'environnement.

M. BOB EICHENBERGER :

255 Bien, l'Union paysanne n'est pas contre la production porcine en tant que telle et puis, comme c'est là, on n'a pas vraiment, en Gaspésie, une chicane par rapport à ça.

La raison d'une présentation d'un mémoire, c'est surtout pour dire que si jamais il est question d'unités de production qui sont trop larges pour le territoire qui peut le recevoir, bien, il va y avoir une population qui est prête à sortir et à questionner le modèle et le projet.

260 Ça fait que, comme c'est là, oui, il pourrait y avoir plus de production porcine en Gaspésie sans qu'il y ait de problèmes. Il y a des modèles, d'ailleurs, qui ont été acceptés et favorisés, donc, entre autres, en Abitibi, par l'Union paysanne. Il y a des productions porcines où l'Union paysanne n'a absolument rien à redire contre. On n'est pas contre la production porcine, en principe.

265

LA PRÉSIDENTE :

Quels sont les modèles que vous préconisez pour la Gaspésie?

270 **M. BOB EICHENBERGER :**

275 Bien, la production sur litière. Ça, c'est... disons, c'est... c'est pas mal la même chose que l'Union paysanne nationale, là. Et, il y a justement une distribution d'unités animales par hectare qui fera qu'il n'y aura pas une haute concentration d'élevage à des points où les apports de lisiers seraient critiques.

Ça fait que ça arrive à peu près à ça, là.

280 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dumais?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

285 Merci, Madame la Présidente.

290 Dans le rapport que vous nous présentez, la partie en annexe, à la proposition numéro 2, vous nous parlez des plans de fertilisation et vous dites : «S'ils sont utilisés comme outil de contrôle environnemental, les PAEF doivent être publics, accessibles aux municipalités et aux citoyens».

295 Dans nos réunions antérieures, on a rencontré des porte-parole de l'Union des producteurs agricoles qui nous disaient : «Nous, on n'a pas de problèmes à rendre publics nos plans de fertilisation agroenvironnementaux, il n'y a pas de secret dans cette chose-là. Par contre, c'est un document qui est relativement complexe à comprendre, alors nous, on serait disposé à rendre public les plans de fertilisation, mais à des gens qui seraient accompagnés d'un agronome pour pouvoir comprendre qu'est-ce qu'il y a dans ces plans-là».

300 Alors, comment réagiriez-vous à une proposition comme celle-là?

M. BOB EICHENBERGER :

Je n'y vois pas de... je ne vois pas de problèmes avec ça.

305 Il y a des agronomes qui sont membres de l'Union paysanne, il y a des agronomes qui ne sont pas membres de l'Union paysanne mais qui favorisent une agriculture qui est plus douce, qui ne sont pas, a priori, des promoteurs du modèle industriel et... ça fait que, du monde qui... je ne crois pas qu'il y aurait un problème de trouver des agronomes qui seraient motivés à expliquer les... au public en général, là.

310 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

315 Donc, autour d'une proposition comme celle-là, il pourrait y avoir un terrain d'entente entre le monde agricole, traditionnel, plus traditionnel, plus conventionnel, et les gens qui sont dans l'Union paysanne également?

M. BOB EICHENBERGER :

320 Bien oui. Oui. Comme je disais, ici, en Gaspésie, là, on n'est pas nécessairement en chicane à moins... -- ça, c'est plus de la prévention qu'on fait là, là. Parce que comme c'est là, en Gaspésie, jusqu'à date, bon, à un moment donné, il y a eu des propositions, des tentatives et tout ça.

325 La population s'était mobilisée, pas nécessairement juste l'Union paysanne, il y a eu la Coalition... il y a eu un mouvement de citoyens, il y a eu la Coalition contre la production porcine et puis c'est du monde qui sont prêts à s'exprimer contre un modèle qu'ils n'acceptent pas, mais ce n'est pas du monde qui panique à la vue d'un cochon, là.

330 Ça fait que c'est ça, c'est plus la production. Là, ici, on parle du modèle industriel, on parle de Murdochville, on parle de ce qui avait été proposé à cette place-là. C'est assez gigantesque, c'est un gigantisme que ça, ça l'a soulevé certaines colères. Mais, là-dessus, je n'ai pas entendu vraiment des... je n'ai pas entendu des appuis venant de...pour ce projet-là, tu sais, venant d'intervenants majeurs, là.

335 Ça fait que c'est... comme je dis, là, c'est... ce qu'on présente là, c'est... c'était vraiment en rapport avec.. si vous vous souvenez, d'ailleurs, avant Noël, là, la discussion, elle tournait autour de ce projet-là puis, depuis ce temps-là, on n'en entend plus parler bien, bien.

340 Ça fait que là, le mémoire avait été fait un peu en fonction de ça aussi. Puis comme... comme on dit, là, bien, le modèle méga-industriel, on est contre mais, à l'échelle... l'échelle familiale, bien, s'il y en a qui veulent se lancer dans le cochon et puis qui ont des méthodes qui sont non polluantes, bien, on va les encourager.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

345
Merci.

LA PRÉSIDENTE :

350 Je vous remercie beaucoup.

Maintenant, j'inviterais la Fédération de l'UPA Gaspésie-Les Îles et son porte-parole, monsieur Charles-Edmond Landry. Monsieur Landry est accompagné également de madame Nicole Lapointe et d'une autre personne dont je n'ai pas le nom.

355

M. JEAN-PAUL ST-ONGE :

Jean-Paul St-Onge.

360 **M. CHARLES-EDMOND LANDRY :**

Monsieur Jean-Paul St-Onge.

LA PRÉSIDENTE :

365

Alors, monsieur Jean-Paul St-Onge. Alors, Madame et Messieurs, bonsoir!

M. CHARLES-EDMOND LANDRY :

370

Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

375

Donc, vous avez la parole.

M. CHARLES-EDMOND LANDRY :

380

Madame Boucher, monsieur Dumais, merci de nous donner l'opportunité de venir présenter notre mémoire sur le développement durable de la production porcine. On représente la Fédération de l'UPA de la Gaspésie et des Îles.

385

On a un organisme qui veille à la représentation des intérêts des agriculteurs et agricultrices de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Nous avons environ trois cent soixante-quinze (375) producteurs et productrices dans les six (6) MRC de la Gaspésie et des Îles. Je dis «environ», c'est parce que des journées, on peut être trois cent soixante-quinze (375), on peut monter à trois cent soixante-dix-sept (377) et... ça varie.

390

Les données statistiques qui ont été fournies en annexe démontrent clairement que la production porcine est inexistante en région. Selon les données de Statistique Canada, soixante-quatre pour cent (64 %) du cheptel régional est composé de bovins de boucherie, dix-huit pour cent (18 %) de bovins laitiers, quatorze pour cent (14 %) d'ovins et quatre pour cent (4 %) d'autres productions qui représentent un total de neuf mille dix-huit (9 018) unités animales.

395

La production régionale génère un revenu agricole de dix-neuf (19) millions dont quatre-vingts pour cent (80 %) se concentre dans la MRC d'Avignon et la MRC Bonaventure. Ces productions cultivent vingt et un mille deux cent quarante-deux (21 242) hectares dont quinze mille six cent dix-sept (15 617) servent à la production de prairies et de pâturages et cinq mille neuf (5 009) hectares servent à la production de céréales. L'activité agricole régionale représente ainsi une densité animale de point quarante-trois (.43) unités animales par hectare. Cette valeur a connu une augmentation depuis quatre-vingt-seize (96) à cause de la baisse des superficies cultivées et d'une augmentation du cheptel.

400

405

Bien que la production porcine ne cause actuellement pas de problèmes sociaux et environnementaux en région, la fédération régionale est consciente que cette quiétude n'est

pas immuable dans le temps. Les propos transmis par les médias soulèvent que la population des régions voisines est très craintive face à la production porcine. Pour des raisons parfois ambiguës, il s'installe dans le milieu une psychose du porc dont les effets se reflètent sur les autres productions aussi.

410

Le trente (30) novembre deux mille un (2001), la Fédération de l'UPA de la Gaspésie-Les Îles sentait la nécessité d'adopter une position sur la production porcine. Cette position comportait quatre (4) éléments, soit : respecter la réglementation environnementale; avoir des impacts économiques directs dans la région; ne pas empêcher le développement de nos entreprises existantes et favoriser la ferme familiale.

415

Cette position a guidé le travail de l'UPA au sein du comité régional sur la production porcine. Nous sommes partie prenante du consensus régional qui s'est dégagé à ce comité. Vous comprendrez ainsi que nous sommes en accord avec le mémoire déposé par la Table agroalimentaire, coordonnatrice du Comité porcin régional.

420

Les éléments de notre position ont été entérinés par nos membres lors de l'assemblée générale annuelle et lors de la tournée de consultation sur le développement des productions animales effectuée en novembre deux mille deux (2002). Le vingt (20) février dernier, le conseil d'administration de l'UPA Gaspésie-Les Îles ajoutait la volonté de favoriser la production porcine sur élevage en gestion solide, en plus de favoriser la ferme familiale.

425

L'impact des craintes entourant la production porcine a des répercussions surprises. Elle induit, nous croyons, des pressions indues qui se répercutent sur l'ensemble du monde agricole. Les producteurs et les productrices agricoles de la Gaspésie-Les Îles ont le sentiment de subir les revers de la suspicion gravitant autour de la production porcine.

430

Pour illustrer nos propos, nous nous inspirerons d'une démarche par bassin versant à partir de deux (2) rivières de la région (la Bonaventure et la Nouvelle) avec la rivière Yamaska. Ces deux (2) rivières gaspésiennes sont situées dans les MRC et dans les municipalités où l'agriculture est importante.

435

Le tableau suivant présente les données recueillies dans les documents du ministère de l'Environnement lors des audiences publiques du BAPE sur la gestion de l'eau en mars quatre-vingt-dix-neuf (99). Et vous avez le tableau 1, là, la synthèse des données de pollution par bassin hydrographique.

440

À partir de ce tableau, nous pouvons constater que ces trois (3) rivières présentent des superficies de bassin importantes. Quarante-trois point trois pour cent (43.3 %) de la superficie du bassin de la rivière Yamaska est en culture comparativement à virgule huit pour cent (0,8 %) pour la Bonaventure et la Nouvelle. Il y a donc deux cent sept mille cent (207 100) hectares en culture pour la Yamaska comparativement à mille neuf cents (1 900) hectares pour la Bonaventure et neuf cent cinquante (950) hectares pour la Nouvelle.

445

450

De plus, si l'on prend en considération la concentration animale, nous pouvons constater que le bassin de la Yamaska regroupe trois cent dix mille six cent cinquante (310 650) unités animales comparativement à sept cent soixante (760) unités animales pour la rivière Bonaventure et cinq cent soixante-dix (570) unités animales pour la rivière Nouvelle. Ces
455 simples données illustrent très bien la différence d'impact des activités agricoles sur ses bassins versants.

Il n'est donc pas surprenant que ces rivières présentent de grandes différences dans la qualité de leurs eaux. La notoriété de la qualité de l'eau des rivières Bonaventure et Nouvelle
460 est reconnue au ministère de l'Environnement. On peut vérifier avec l'étude de Robitaille sur la qualité des eaux des rivières Mitis et Matane dans le Bas-Saint-Laurent et des rivières Sainte-Anne, Bonaventure, Cascapédia et Nouvelle en Gaspésie, de soixante-dix-neuf (79) à quatre-vingt-dix-sept (97).

Les résultats d'analyse de ce rapport, qui est présenté en annexe, illustrent bien la différence de qualité entre la Bonaventure, la Nouvelle et la rivière Noire, qui est un affluent de la Yamaska. Plus particulièrement, les niveaux d'azote, de phosphore, de coliformes fécaux et de solides en suspension, qui sont les principaux paramètres affectés par les activités agricoles, présentent des différences très significatives.
465

Il est bon de rappeler que les bovins laitiers, les bovins de boucherie et les ovins composent quatre-vingt-seize pour cent (96 %) du cheptel et que ces productions sont de grandes consommatrices de fourrage. Les prairies et les pâturages représentent soixante-treize pour cent (73 %) des superficies en culture. Les pratiques agricoles reliées à ces
470 productions exercent généralement moins de pressions sur l'environnement que les élevages sans sol comme le porc, la volaille, et les cultures commerciales comme le maïs, soja, et cetera.

L'an passé, il y avait sept (7) entreprises laitières dans le bassin de la rivière Nouvelle. Il en reste maintenant trois (3). Plusieurs raisons peuvent expliquer l'abandon de ces fermes
480 laitières, mais il demeure un fait commun à toutes ces entreprises. Ces entreprises, dont la production se situait sous la moyenne provinciale, ne pouvaient généralement pas justifier les coûts que représentait la construction d'une structure d'entreposage car, pour pouvoir supporter cet investissement, il leur aurait fallu acheter du quota, ce qu'elles étaient incapables de faire, considérant les coûts élevés du quota. Elles se voyaient vulnérables et ne trouvaient
485 d'autre issue que d'abandonner la production. Selon le concept de bassin versant, pouvons-nous dire que l'abandon de ces entreprises était justifié? Ya-t-il eu un gain environnemental significatif par ces abandons?

Des inquiétudes similaires existent dans la production de bovins de boucherie. Heureux
490 du guide des bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers de bovins de boucherie qui proposait des méthodes alternatives à des structures étanches, cinq (5) entreprises s'en sont inspirées pour aménager des sites d'élevage. Dans un souci de protéger l'environnement, ces entreprises ont décidé de prendre un risque et d'investir dans ce genre de structure.
495

500 Selon la compréhension des producteurs, les recommandations du guide sont valides jusqu'au trente et un (31) mars deux mille trois (2003). C'est tout proche. Qu'arrivera-t-il après? Personne ne le sait. Nos producteurs de bovins de boucherie se posent de sérieuses questions et deviennent de plus en plus inquiets. Cette situation mine le moral de nos producteurs et freine... et le développement de nos entreprises et développe une perception négative envers les interventions environnementales. La région Gaspésie-Les Îles n'est pas celle qui exige le plus du programme PRIME-VERT.

505 Ce qui est désolant dans cette situation, c'est que le nouveau règlement sur les exploitations agricoles, le REA, semble donner des ouvertures pour des mesures alternatives pour l'entreposage et la gestion des déjections animales, mais ces alternatives restent à définir. Nous sommes donc dans une période de transition.

510 Que devons-nous dire à nos membres pour les rassurer et les encourager à persister? Nous nous posons sérieusement la question, d'autant plus que des directives du central du ministère de l'Environnement sont venues brouiller les cartes au niveau des bilans phosphore. Ces nouvelles directives étendaient les exigences de produire un bilan phosphore pour les entreprises produisant moins de mille six cents (1 600) kilogrammes de phosphore et ayant plus de quinze (15) hectares en pâturage. La version originale du règlement ne portait pas cette exigence aux entreprises produisant moins de mille six cents (1 600) kilos de phosphore.

520 Les premières estimations sur le nombre d'entreprises devant produire un tel bilan ont été largement dépassées et impliquent presque la totalité des entreprises agricoles de notre territoire. Il y a lieu de s'interroger s'il y a suffisamment de professionnels en région pour remplir cette commande dans les délais prescrits.

525 S'il est vrai que cette modification au Règlement sur les établissements agricoles voulait régler les abus de petits malins en grande culture qui, pour se sauver de produire un bilan phosphore, se sont achetés quelques animaux pour être considérés comme entreprises produisant moins de mille six cents (1 600) kilos de phosphore, nos producteurs ont raison de se sentir abusés.

530 Ce sont pourtant ces mêmes personnes qui ont défini le plan de développement «Une agriculture du terroir durable». Ce sont ces personnes également qui, en collaboration avec la ZIP Baie-des-Chaleurs et la SODIM, entreprennent la réouverture des zones coquillères. Il y a des documents en annexe. Les producteurs et les productrices agricoles de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine démontrent depuis longtemps qu'ils sont des citoyens respectueux et responsables, ils ne demandent qu'à être reconnus pour leurs actions.

535 Jugeant que les inquiétudes de nos producteurs et les abus qu'ils subissent proviennent de la psychose liée à la production porcine, la Fédération UPA Gaspésie-Les Îles demande à la Commission des audiences publiques de recommander au gouvernement du Québec de créer un groupe d'étude régional pour élaborer des modulations du Règlement sur les établissements agricoles afin de préserver le moral de nos producteurs et productrices et assurer la pérennité de nos entreprises. Ce groupe pourrait, entre autres, se questionner sur la reconnaissance du

guide de pratiques agricole pour les bovins de boucherie, l'élaboration de guide adapté aux autres productions animales et se questionner sur les critères déterminant la nécessité de produire un bilan phosphore.

545 Je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Landry. Alors, je vais poser la première question.

550

Vous dites, à la page 2 de votre mémoire, que le conseil d'administration de l'UPA de votre région a la volonté de favoriser la production porcine sur élevage en gestion solide. Pourquoi vous recommandez ce mode de gestion?

555 **M. CHARLES-EDMOND LANDRY :**

La gestion solide? Bien, lorsqu'on connaît notre région, O.K., on est construit sur le pourtour de la Gaspésie, O.K., sur le littoral, en fait, et le littoral n'est pas nécessairement profond. Et les Gaspésiens, on sort de temps à autre de la région pour aller dans les grandes villes et, lorsqu'on passe dans les régions où il y a un élevage, on peut dire, intensif, c'est sûr qu'il y a des odeurs que nos Gaspésiens et Gaspésiennes, Madelinots et Madelinienes n'adorent pas nécessairement.

560

Et c'est sûr que le type d'agriculture qu'on a en Gaspésie, on est en bas des moyennes dans toutes nos productions, là, on ne se le cachera pas. Si on pense au niveau production laitière, on a environ une moyenne de dix-neuf, vingt (19-20) kilos par entreprise puis la moyenne provinciale est rendue environ à trente-deux (32) kilos/jour. Donc, on est en bas de ça. On a toujours essayé de vivre en... de cohabiter harmonieusement avec nos populations.

565

Et c'est sûr que, pour nous aussi, les orientations que nos producteurs ont prises lorsqu'on les a consultés durant l'année quatre-vingt-dix-neuf (99) et le plan de développement qu'on a mis en place, tout en concertation avec les gens qui sont représentés sur la Table et avec le ministère de l'Agriculture parce qu'on a fait une grosse consultation en région. On a parlé d'une agriculture du terroir durable. O.K.?

575

Et pour nous, la durabilité, on la... parce qu'on veut la durabilité également au niveau de la... des contacts qu'on a avec nos gens, nos voisins. Parce que, ici, en Gaspésie puis aux Îles, tout le monde se connaît. O.K.? Puis on veut que ça continue comme ça. On veut favoriser aussi la ferme familiale, puis on ne pense pas que le modèle qu'on connaît dans le porc au Québec actuellement, c'est un modèle qui va bien avec notre territoire puis avec nos populations. Puis ça, ça inclut, là, les populations, là, ça inclut les producteurs agricoles eux autres aussi, là.

580

LA PRÉSIDENTE :

585

Vous parlez en leur nom?

M. CHARLES-EDMOND LANDRY :

590 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

595 Donc, si je résume, c'est davantage lié à la pollution olfactive qu'à la pollution diffuse, que vous recommandez ce choix de gestion des fumiers?

M. CHARLES-EDMOND LANDRY :

600 Bien, je vous dirais qu'il y a les odeurs mais également, on a... nos rivières, en Gaspésie... nos rivières sont d'une pureté qu'on ne reconnaît pas, là, dans d'autres régions au Québec, O.K.? Il y a peut-être dans le Grand Nord du Québec où les eaux sont aussi pures, là, mais les études qui ont été réalisées à date, les eaux qu'on a en Gaspésie, je pense que les Américains seraient fiers d'avoir cette eau-là.

605 Et c'est sûr que, en arrivant avec des élevages massifs, O.K., bon, il y en a qui appellent ça des mégaporcheries, bien, des mégaporcheries, je ne sais pas si on peut appeler ça des mégaporcheries, celles qu'on a au Québec parce que, aux Etats-Unis, c'est encore de beaucoup et de beaucoup, on peut multiplier par dix (10), là, la grosseur des entreprises porcines.

610

Mais, c'est sûr qu'on ne peut pas se... selon moi, ce ne serait pas long qu'on pourrait contaminer nos eaux avec des gros élevages sur gestion liquide.

LA PRÉSIDENTE :

615

Donc, vous avez des craintes de ce côté-là aussi?

M. CHARLES-EDMOND LANDRY :

620 C'est ça. Mais, on n'est pas contre la production porcine, mais on pense que si elle se fait, elle doit se faire sur gestion solide et puis elle ne doit pas se faire au détriment de d'autres productions qui sont déjà existantes.

LA PRÉSIDENTE :

625

Monsieur Dumais?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

630 Merci, Madame la Présidente.

635 Dans votre... c'est-à-dire votre mémoire est accompagnée de diverses annexes. Une de ces annexes, l'annexe numéro 3, comporte au départ l'extrait du procès-verbal d'une réunion de votre conseil d'administration et, par la suite, un rapport présenté par vous-même, monsieur Landry et monsieur Côté, à la Confédération de l'UPA. Et ce rapport contient divers éléments qui sont des considérations sur le thème de la ferme familiale, les questions environnementales, mais en particulier, au point 3, vous parlez de l'accès aux programmes d'assurances agricoles.

640 Et la recommandation que vous faites à ce niveau-là, c'est de demander... vous demandez à la Confédération de l'UPA de faire les représentations nécessaires afin d'établir un plafond maximum basé sur la définition de la ferme familiale afin d'être admissible aux régimes d'assurances agricoles.

645 Alors, effectivement, j'imagine que tout ça est en... on peut voir le lien entre ce type de recommandation et la préoccupation que vous avez de privilégier la ferme familiale. Alors, on comprend bien que, selon vous, par exemple, dans les programmes d'assurance stabilisation, par exemple, dans l'assurance stabilisation porcine, vous seriez favorable à un genre de système qui dirait : sont éligibles à l'assurance stabilisation des fermes qui ont telle, telle quantité, telle taille et, au-delà d'une certaine taille, bien là, les entreprises ne sont plus éligibles aux programmes d'assurance stabilisation.

Alors, on comprend bien qu'est-ce que vous formulez là.

655 Est-ce qu'on peut même aller un pas plus loin et vous interroger quand vous parlez... on sait comment tout le débat sur la ferme familiale est un débat un peu complexe pour en arriver à dire que c'est de la même manière qu'une mégaporcherie, ce n'est pas facile à définir une ferme familiale, ça ne l'est pas non plus, et on sait que, au fond, il y a peut-être trois (3) approches, là, actuellement, qui ont pu être identifiées pour cerner la taille des entreprises.

660 Alors, je les énumère, les trois (3) qui me viennent à l'esprit -- en tout cas, il y en a peut-être d'autres, là, mais celles que je connais plus, là -- il y en a une qui consiste à dire : si on parle d'une ferme porcine, on peut parler d'un certain nombre d'animaux; ça, c'est une manière de définir la taille.

665 Une autre manière, c'est peut-être de dire des unités de travail. Sur une exploitation, on sait un peu par les études techniques qu'une personne à temps plein peut faire tel élevage de porc, bon, on peut dire, ça, c'est une autre approche peut-être, pour définir la taille de la ferme. Une autre, c'est le volume des ventes, ça peut être une autre approche pour définir la taille de la ferme.

670 Alors, vous autres, quand vous dites à l'UPA, dans le domaine porcin et dans d'autres domaines peut-être, mais là, c'est le porcin qui nous intéresse maintenant, on devrait faire en sorte que l'assurance stabilisation des fermes, dépassé une certaine taille, elles n'y aient pas accès. Si on vous interrogeait, de dire : vous autres, comment vous la définissez cette

taille-là, par le nombre d'animaux, par l'unité de travail, par le volume de vente? Et quelle que soit la méthode de mesure choisie, où vous fixeriez les niveaux qui feraient en sorte que, passé ces niveaux-là, les entreprises n'auraient plus le droit à l'assurance stabilisation?

680 Excusez mon préambule qui est un peu long, là, mais vu que c'est une question un peu complexe, si on veut avancer un petit peu...

Alors, je sais que Madame la Présidente, elle disait à tout le monde de pas faire des préambules trop longs, alors je ne l'ai pas écouté, là, à ce moment-ci!

685

Alors, voilà.

M. CHARLES-EDMOND LANDRY :

690 Non. Lorsqu'on a eu cette tournée-là sur le développement, là, des productions animales, pour nous, on y allait avec le concept d'unité travail personne, O.K.? Et, à partir du concept d'unité travail personne, bien, c'est sûr que, normalement, on devrait éviter... c'est-à-dire, on y va aussi selon notre modèle, notre portrait de région aussi, là, bon, des grosses entreprises avec... on n'en a pas.

695

Ça fait que la plupart de nos entreprises, il y a à peu près, je dirais, une unité travail personne pour la majorité de nos entreprises, on a peut-être une unité et demie (1,5) travail personne dans nos entreprises laitières; peut-être dans quelques entreprises -- puis, je dis bien «quelques» en bovins de boucherie – mais, la balance de nos entreprises, c'est à une unité travail personne et ce sont des fermes à ce niveau-là qu'on pense, qui sont capables de faire vivre une famille et puis...

700

Mais, je suis d'accord avec vous, monsieur Dumais, puis je sais que vous êtes un connaisseur dans le domaine de l'agroalimentaire, ce n'est pas évident de définir c'est quoi la ferme familiale, parce que je pense que, au niveau de notre union, ça fait vingt (20) ans qu'on en discute puis ce n'est pas encore dans le dictionnaire de l'UPA.

705

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

710 Peut-être une autre petite question avec un moins long préambule!

À la page 2, vous dites, quand vous définissez la position de la Fédération de l'UPA de la Gaspésie sur votre position sur la production porcine, vous dites : il y a quatre (4) éléments. Le troisième, vous dites, bon : «Le développement de la production porcine ne devrait pas empêcher le développement de nos entreprises existantes».

715

Comment vous voyez le lien... quel lien vous faites entre la production porcine et le fait que la production porcine pourrait empêcher le développement? Par quelle mécanique, disons, le développement de la production porcine pourrait empêcher le développement des autres productions?

720

M. CHARLES-EDMOND LANDRY :

725 Bien, c'est au niveau des terres, l'appropriation des terres par les intégrateurs, O.K.?
C'est tout simplement ça. Puis là-dessus, bien, on a des producteurs qui... même si on a des terres agricoles qui sont en friche, il y a un phénomène en Gaspésie où il y a des terres qui sont en friche, sauf que ces terres-là n'appartiennent pas nécessairement à des producteurs agricoles, ça appartient à des gens qui se sont retirés de l'agriculture et qui ne veulent, pour aucune considération, les laisser à des producteurs agricoles, donc, ils les laissent pousser .

730 Et c'est sûr que, si jamais des intégrateurs venaient, bien, c'est que ça va apporter une compétition pour des terres puis ça ne permettra pas à nos entreprises existantes de se développer.

735 Alors, ce qui est visé dans notre plan de développement, nos entreprises agricoles actuellement en Gaspésie, la moyenne de leur revenu brut est de soixante mille dollars (60 000 \$) annuellement; la moyenne provinciale se situe aux environs de, je pense, cent vingt-cinq, cent trente mille dollars (125-130 000 \$).

740 Et ce qu'on essaie de faire, nous autres, avec notre plan de développement en agriculture du terroir durable, c'est, d'ici les prochaines années, d'augmenter à quatre-vingt mille dollars (80 000 \$) annuellement. Ça fait que ça veut dire que nos entreprises bovines, ovines vont... puis laitières, vont augmenter légèrement pour essayer de se rapprocher du seuil provincial. Mais, on croit aussi qu'on ne les atteindra pas nécessairement dans les prochaines
745 années, parce que si on regarde le phénomène dans le lait, il y a quand même un grossissement, là.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

750 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

755 La dernière question qu'on a réservée pour vous, c'est en rapport avec la dernière page de votre rapport où vous recommandez la formation d'un groupe d'étude régionale, là, pour élaborer des modulations au Règlement sur les exploitations agricoles, et ceci, afin de préserver le moral de vos producteurs et productrices et assurer la pérennité de vos entreprises.

760 Quand on lit ça, vous donnez également certains exemples. On pense plutôt ou on décode plutôt que vous souhaitez des assouplissements au règlement qui a été adopté, là, en juin dernier. Par ailleurs, on a eu l'occasion, et vous aurez l'occasion d'entendre un peu plus tard les MRC sur le Règlement de contrôle intérimaire où, là, on demande plus un resserrement.

765

Alors, ce qu'on aimerait savoir, c'est : est-ce que, lorsque vous recommandez ça, vous n'avez en tête que d'assouplir ou si, également, vous êtes conscient ou favorable à ce qu'il y ait un certain resserrement?

770 **M. CHARLES-EDMOND LANDRY :**

Bien, selon moi, là, ce que nos représentants au niveau des MRC... parce qu'on a eu des rencontres également avec nos représentants des MRC, je pense qu'on est assez grand en Gaspésie puis je pense qu'on l'a prouvé, parce que le dossier... on a essayé d'être proactifs, 775 nous, avec le dossier de développement de production porcine, parce qu'on voyait qu'est-ce qui se passait ailleurs puis c'était en descendant par ici.

Ça fait qu'on s'est dit : avant de se faire jouer le tour, bien, on va se mettre un comité de travail sur pied avec la Table de concertation agroalimentaire, puis tout le monde a travaillé 780 là-dedans, tout le monde a été de bonne foi, et c'est sûr que je pense qu'il y a de la place pour l'adaptation en autant qu'on soit assis tous les intervenants autour de la table, pas seulement l'UPA avec le ministère de l'Environnement, mais tous les intervenants, comme on l'a fait sur le Comité sur la production porcine.

785 Puis à date, en tout cas, on ne s'est jamais arraché les cheveux, les gens de l'Environnement, de l'UPA, du MAPAQ, des Affaires municipales ou des MRC. On travaille en collaboration. Je pense qu'on a tous une chose en commun, c'est qu'on veut développer notre région mais la développer de façon à assurer une pérennité de toutes les entreprises qu'on a actuellement puis, aussi, à assurer le bien-être des gens qui vivent avec nous dans nos 790 diverses communautés tout le tour de la Gaspésie et des Îles.

LA PRÉSIDENTE :

795 Quand vous parlez, en fait, de modulations, on voit beaucoup que vous parlez de bovins de boucherie. Est-ce que c'est surtout pour ce type de production que vous souhaiteriez davantage des assouplissements ou si vous englobez également la production porcine?

M. CHARLES-EDMOND LANDRY :

800 Bien, c'est... en tout cas, à date... en tout cas, on parle de gros projets en production porcine, là, mais selon moi, il n'y a pas de projets de production porcine en Gaspésie -- à moins que des gens nous cachent des choses, là -- mais, à ce que je sache, il n'y en a pas. On a entendu parler d'un gros projet à Murdochville mais il n'y a pas d'études qui ont été réalisées à date puis... en tout cas, on est sceptique là-dessus, nous autres, du côté de l'UPA, on est très 805 sceptique sur ce projet-là.

Nous autres, au niveau de... on a cinq (5) entreprises qui sont allées avec un guide de bonne pratique au niveau du bovin de boucherie et, dans quelques semaines, on ne sait pas si les investissements qui ont été faits l'an passé et l'année d'avant, si ces investissements-là, ça

810 aura été de l'argent jeté... jeté à l'eau, O.K., ou jeté... parce que, à partir du premier (1^{er}) avril, on ne sait pas qu'est-ce qui va se passer avec les guides de bonne pratique.

Et à ce niveau-là, on fait surtout référence au dossier des guides de bonne pratique. On en a un dans le bovin de boucherie. On peut en avoir également du côté du secteur laitier.
815 Il n'y en a pas actuellement dans le secteur laitier mais on pourrait en avoir un. Actuellement, on a un projet de recherche, parce qu'on a un cas spécial aux Îles-de-la-Madeleine, on a une entreprise laitière puis, lui, il n'a pas le choix de se conformer, puis d'autant plus aussi qu'aux Îles-de-la-Madeleine, ce n'est pas zoné agricole, c'est en zone blanche puis... ça fait qu'on a un projet... on est à préparer un projet pilote où on va faire du compostage de façon à éliminer les
820 odeurs puis avoir des pratiques agricoles, là, vraiment... vraiment étanches.

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien. Quant au bilan phosphore, vous vous questionnez, là, sur les critères
825 déterminant la nécessité de produire un bilan phosphore?

M. CHARLES-EDMOND LANDRY :

Bien... bon. C'est sûr, quand on regarde actuellement au niveau de la Gaspésie puis
830 des Îles-de-la-Madeleine, on est très pauvre à ce niveau-là, O.K., nos sols sont pauvres, puis c'est sûr qu'on comprend que les normes... les normes ont été faites puis la réglementation a été faite par rapport qu'il y a eu des abus, puis c'est vrai qu'il y a eu des abus, puis on ne peut plus se permettre d'avoir des abus.

835 Sauf qu'une région qui est en manque de phosphore, bien, nous autres, on disait, il pourrait peut-être y avoir des assouplissements à ce niveau-là, O.K.? Puis on n'est pas prêt à recevoir nécessairement des déjections animales des autres régions, on aimerait mieux les produire... les produire nous autres mêmes sans excès.

840 **LA PRÉSIDENTE :**

Les produire localement...

M. CHARLES-EDMOND LANDRY :

845 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

850 ... et les utiliser localement?

M. CHARLES-EDMOND LANDRY :

Oui. Ce serait plus... disons... qu'elles auraient meilleur goût!

855

LA PRÉSIDENTE :

Alors, Madame et Messieurs, je vous remercie pour votre participation à cette consultation publique.

860

M. CHARLES-EDMOND LANDRY :

Ça nous a fait plaisir. Merci.

865

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

870

Alors maintenant, j'inviterais le Comité de citoyens et citoyennes de la MRC le Rocher-Percé Gaspésie et son représentant, monsieur Gilles Lejeune.

M. GILLES LEJEUNE :

Alors bonsoir, madame Boucher! Bonsoir, monsieur Dumais!

875

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

880

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Bonsoir!

M. GILLES LEJEUNE :

885

Bienvenue en Gaspésie!

LA PRÉSIDENTE :

890

Merci.

M. GILLES LEJEUNE :

895

J'ai appris tantôt, en arrière, que vous n'êtes pas pour longtemps, demain matin vous partez. J'ai dit : ils vont bien en profiter un petit peu pour visiter notre belle Gaspésie durant l'hiver, parce qu'elle a ses charmes l'hiver aussi.

LA PRÉSIDENTE :

900 Soyez sans crainte, on est déjà...

M. GILLES LEJEUNE :

Oui.

905

LA PRÉSIDENTE :

... venu et on reviendra sûrement.

910

M. GILLES LEJEUNE :

O.K. Alors, ça fait plaisir de vous accueillir. Puis, j'aimerais vous dire tout de suite au début que vous avez tout notre respect.

915

LA PRÉSIDENTE :

Merci!

M. GILLES LEJEUNE :

920

Alors voici, nous sommes un groupe de simples citoyens, hein, pas des biologistes ni des experts en la matière de pollution porcine, sauf que nous avons constaté, après que cette histoire de porc est venue ici dans notre région, on a commencé à s'inquiéter et à s'informer pour voir qu'est-ce qu'il y avait là-dedans. Et ce soir, nous voulons vous faire part de nos inquiétudes en tant que simples citoyens.

925

Le mémoire, il comporte trois (3) parties. Tout d'abord, le titre, qui est important, on l'a appelé «Un cri du cœur», qui vient des citoyens de la région de la Gaspésie.

930

Dans un premier temps, nous allons vous raconter l'histoire, parce qu'on a une histoire porcine ici dans notre région. Dans un deuxième temps, nous allons vous dire les vraies raisons pourquoi qu'on est contre l'industrie porcine ici dans notre région. Et, en dernier lieu, nous allons vous faire des recommandations pour la Gaspésie et pour le Québec en général.

935

Alors, en premier, posons-nous d'abord cette question : Que s'est-il passé durant les trois (3) dernières années dans le dossier des mégaporchereries dans notre région et en Gaspésie? Comment ça se fait que, dans le moment, je suis assis, là -- j'étais à Chandler sur l'heure du dîner, sur le bord de la plage en train de prendre mon lunch puis j'écoutais l'émission du midi quinze et, qu'est-ce que j'entends à la radio, c'est monsieur Trudel, notre ancien ministre de l'Agriculture, qui était en train de dire qu'en Gaspésie, il allait y avoir une étude pour implanter les mégaporchereries, puis le port de Chandler allait servir de transport pour l'Europe puis, en tout cas, toute une grosse affaire.

940

945 Et moi qui travaille déjà sur les plages pour toute la question de l'érosion, je me suis dit : voyons donc, qu'est-ce que c'est ça cette histoire-là? Comment voulez-vous qu'on travaille les plages si -- la première réaction, parce que je ne connaissais pas grand-chose dans les porcheries, là -- si on s'en vient toutes les polluer? Parce que j'imagine que le purin va venir sur les bords des plages et ce ne sera plus accessible.

950 Et c'est à partir de ce moment-là qu'on a commencé à faire une réflexion. Ça fait trois (3) ans, ça. Et continuant de s'informer, l'histoire continue et, entre-temps, il y a eu des études de faisabilité économique. On n'a jamais été capable d'avoir les résultats de ça. Je ne sais pas à quelle place que c'est, on a essayé par tous les moyens, on n'a pas été capable.

955 Là, on a entendu à la radio des menaces un peu partout, qu'il allait y en avoir à Val-d'Espoir, en arrière de Chandler au Pellegrin, tu sais, ça planait, ça, tu sais, on entendait ça à la radio puis ça parlait de ça, là. C'était une menace fantôme, qu'on avait appelé ça.

960 Et après cette menace fantôme-là, imaginez-vous donc qu'on a vu le monstre, un monstre de cent vingt mille (120 000) porcs qui allait s'installer à Saint-Elzéar, donnant vingt (20) mégaporcheries de six mille (6 000) porcs chacune. On l'a vu, là. On n'est pas habitué à ça, on ne connaît pas ça, tu sais. Imaginez la panique de la population et des citoyens, tu sais, comme nous autres, là. On a dit : «C'est quoi cette histoire-là?»

965 Et entre-temps, il y avait des comités régionaux. On est allé à la MRC, on s'est informé, on a dit : «C'est-tu vrai cette histoire-là?» Et il y avait justement une table, ce qu'on appelle une table porcine. Puis à la MRC de Rocher-Percé, il y avait... le monsieur qui était là, l'aménagiste, on lui a demandé : «C'est quoi l'histoire?» Oui, mais il dit : «Nous autres, on ne veut pas se faire jouer le tour comme ailleurs, c'est qu'on veut préparer la population pour pas qu'il y ait trop de chialage, tout ça, tu sais, pour que ça se fasse bien, tu sais, l'entrée des porcs en Gaspésie.»

Après qu'on a tous eu nos réponses, là on a dit : «Ça n'a pas de bon sens!»

975 Puis, ça se passait dans le temps où c'est que le moulin à Chandler venait de fermer, et on avait fait accroire à Chandler que les porcheries allaient sauver la population, c'est-à-dire qu'on est parti de ce point-là, qu'une porcherie pouvait donner jusqu'à quarante (40) à cinquante (50) emplois. Ça fait qu'on est parti de loin.

980 Ça fait que là, on a dit... nous autres, avec le peu qu'on savait, on a dit : «On va commencer à informer la population», tu sais, sensibiliser, là, la... on a passé une pétition, bon, demander aux gens s'ils étaient d'accord avec ça. On est allé dans les MRC, on a pris de l'information, puis on leur a donné des documents, ils ne le savaient pas, les élus municipaux n'étaient pas au courant.

985 Et en fin de compte, l'histoire continue. Et en dernier lieu, bien, il y a Saint-Léon-Le-Grand. Il y a le «think big» qui s'en vient à Murdochville, une affaire incroyable, mes amis, qui... je ne sais pas à quelle place qu'ils vont mettre le...

990 Mais c'est des... là-bas, ils sont chanceux, c'est parce que c'est des porcs qui n'ont pas de rejet, qui n'évacuent pas! Je ne sais pas... ils sont bien chanceux d'avoir des porcs comme ça!

995 Mais nous autres, on a conclu que deux millions (2 M) de porcs qui est quasiment les deux tiers de la population à Montréal, qui est, pouf!, dans une journée, ça allait représenter pas mal un gros tas! Puis, où c'est qu'ils vont mettre ça? Ils vont-tu l'envoyer à Matane, à je ne sais pas où, là? Peut-être qu'ils vont remplir la mine à Murdochville, je ne sais pas quoi, en tout cas, mais ils n'évacuent pas.

1000 Et en même temps, dans tout ce brouhaha-là, il y a vous autres qui êtes les dignes représentants du moratoire au Québec, qu'il semble que tout le monde en a ras le bol de ça, là. On n'était pas seulement les seuls ici, là.

1005 Et, conclusion de tout ça, il y a aussi les MRC qui n'étaient pas trop au courant, mais la conclusion pourquoi je vous dis ça, c'est que dans le moment, on prend tous les moyens pour essayer de rentrer en Gaspésie l'industrie porcine. Il y a même, dans le moment, une pétition téléphonique pour demander aux gens s'ils sont d'accord pour qu'il y ait des... tu sais, des porcs ici, si ça crée de l'emploi, tu sais, on essaie de leur monter une bonne histoire puis on va sortir, à un moment donné, la pétition téléphonique, disons, je ne sais pas quoi, là.

1010 C'est que... pour vous dire que, dans le moment, les gens ici en Gaspésie sont au courant de la problématique de l'industrie porcine, nos élus municipaux aussi, parce qu'ils ont passé des mesures très sévères à la mesure de leurs connaissances. Ça fait qu'ils ne sont pas intéressés à se faire passer n'importe quoi.

1015 Dans un deuxième temps, quelles sont les vraies raisons pourquoi les citoyens sont contre ce genre d'industrie dans leur région?

1020 Il y a bien des raisons, c'est les mêmes qu'ailleurs, mais il y en a une qui est bien importante, c'est parce que c'est nous autres qui va être pris avec ça, c'est les personnes âgées, c'est les enfants qui sont habitués d'aller dans les petits ruisseaux pêcher la truite, c'est tous ceux qui travaillent pour l'industrie touristique, pour l'industrie biologique, tous ceux qui ont à cœur un développement qui respecte leur environnement.

1025 Il y aurait tout d'abord des problèmes d'odeurs polluantes.

1030 Bon. Nous autres, en Gaspésie, on ne connaît pas ça les mégaporcheres. C'est quand on s'en va à Montréal puis qu'on arrive entre Québec et Montréal, ça commence à sentir, on dit : «Ça pue en sapristi!» Si on nous arrivait le lendemain avec des porcheres ici dans notre région, dans nos villages, on ne sera pas capable de s'habituer à ça, on viendrait malade.

1035 Nous autres, on est habitué à respirer l'air pur. Quand on se lève le matin qu'on marche, on respire le bon air. Il y aurait des graves conséquences sur notre santé mentale, ça, c'est sûr et certain.

Il y aurait des problèmes d'eau polluée.

1040 Si je comprends bien le principe, c'est que le producteur étend son purin sur son terrain. L'eau de pluie arrive, draine ça dans les ruisseaux. Et dans les ruisseaux, déjà... il y a la pollution des ruisseaux. Le ruisseau, il peut passer dans plusieurs villages et il va se déverser sur le bord de la mer.

1045 Dans des places fragiles comme ici à Carleton, à Caplan, ils ont déjà des problèmes de pollution sur le bord de la mer, parce que j'y vais durant l'été. Imaginez si ce purin-là arrive sur le bord de l'eau, ce serait tout simplement une catastrophe, les gens ne pourraient plus aller sur le bord de la mer, profiter de leur bord de mer, aller se baigner. Les gens de l'extérieur qui viendraient en Gaspésie, qui diraient, dans certains secteurs... parce que, quand ça va arriver sur le bord de la mer, ça va être drainé par des courants tout le long du littoral. Ils vont dire : en Gaspésie, bien, l'eau est polluée par le purin.

1050 Il y aurait des conséquences désastreuses pour notre industrie touristique.

1055 Les gens de l'extérieur, là, ils voient la Gaspésie comme un paradis, quelque chose de grand, quelque chose de beau, et ils viennent ici pour ça. Il ne faudrait pas qu'ils sachent qu'un projet de Murdochville, qu'on devient la capitale du porc du Québec, là, qu'il y ait des porcheries, ça ne va pas avec l'image qu'on a.

Les porcheries accélèreraient le dépeuplement déjà amorcé dans certains villages.

1060 Il y a déjà des villages qui sont en train de se dépeupler. Je prends un exemple, Val-d'Espoir, O.K.? C'est un beau petit village. On voulait installer des porcheries là, on l'a entendu sur les ondes de la radio. Mais là, les gens, là, dans ce coin-là, ils sont en train de se prendre en main. À Val-d'Espoir, ils sont en train de devenir la capitale de l'industrie biologique. Puis moi, je suis allé leur rendre visite aux gens de Val-d'Espoir. J'ai dit : «Êtes-vous au courant de tout ça, qu'ils veulent vous installer l'industrie porcine?» Ils sont furieux. Ils ne veulent pas de ça même si, dans le moment, ils ont de la difficulté.

Le purin n'est pas la solution au manque de phosphore de nos terres agricoles.

1070 C'est ce qu'on appelle régler un problème par un autre problème. Moi, d'après ce que j'ai entendu, là, c'est qu'on allait demander, devant un producteur de porcs qui a du purin liquide : «Bien, viens en étendre sur ma terre.» Ce qui veut dire que là, on va polluer cette terre-là, cette terre-là, cette terre-là, on va polluer partout, on va commencer la pollution partout.

1075

Puis ce qu'on a compris, dans nos recherches, c'est que ce n'est vraiment pas une industrie qui est payante pour notre milieu, ça ne crée pas tellement d'emploi. Pourquoi qu'on a besoin de ça? On n'a pas besoin de ça.

1080 En dernier lieu, ce que nous souhaitons pour la Gaspésie.

1085 ... Ce ne sera pas long. Je veux faire référence à mon document. Alors, nous demandons -- O.K., quand on dit un cri du cœur, là, des citoyens, là -- c'est que vous dites à notre gouvernement qu'il respecte la volonté de la population gaspésienne ainsi que de nos élus municipaux qui ne veulent tout simplement pas de cette industrie douteuse dans leur région.

1090 Que la Gaspésie, à cause de son site exceptionnel, bénéficie d'un statut particulier de protection de son environnement. Nous avons le devoir de léguer aux générations futures une terre propre. À moyen et à long terme, nous en bénéficierons tous, autant pour notre qualité de vie que sur le plan économique.

1095 Troisièmement, qu'il considère la péninsule gaspésienne comme une région d'avenir pour le développement touristique et que l'implantation de l'industrie porcine lui serait tout simplement désastreux. Il y a encore beaucoup à faire pour développer notre tourisme d'été. En ce qui concerne celui d'automne et d'hiver, il est seulement à l'état embryonnaire, on a encore beaucoup de travail à ce niveau-là.

1100 Quatrièmement, que l'argent qui devrait être normalement investi dans l'industrie porcine en Gaspésie soit plutôt distribué dans des secteurs d'activités qui respectent notre milieu, tels que la culture biologique, la production de viande bio ou tous autres produits innovateurs, l'éolienne, brocoli Gaspésie, plantation de sapins de Noël, bleuets, élevage de cerfs. Il y en a plein, ça bouillonne, dans le moment, les idées.

1105 Qu'il considère nos bords de mer comme des lieux privilégiés pour la qualité de vie de la population et un atout particulier pour attirer notre tourisme. Il ne faudrait pas qu'ils soient pollués. Qu'il considère nos rivières à saumons et tous nos cours d'eau, nos lacs, nos petits ruisseaux à truites, comme une richesse inestimable à conserver et à exploiter.

1110 Juste pour les petits ruisseaux à truites, hein, ici en Gaspésie, là, allez dans n'importe quel ruisseau, vous pouvez pêcher la truite. Ça fait partie de notre culture, ça. Tous les étés, les enfants... nous autres, on va pêcher la truite dans les ruisseaux, nos cours d'eau sont propres.

1115 Maintenant, ce que nous recommandons pour le Québec... on a une pensée pour le Québec, on pense à eux autres aussi parce qu'ils ont besoin de l'aide.

Qu'il investisse dans les nouvelles technologies pour solutionner les problèmes de rejet dans les entreprises déjà existantes. On n'a qu'à penser à «Biosor» «Biosol». Les régions

1120 productrices de porcs ont besoin d'aide. Ce sont les producteurs eux-mêmes et les populations
environnantes qui en bénéficieront, et ils en ont extrêmement besoin.

Il est vrai que dans le moment, ces méthodes sont très coûteuses, mais notre
gouvernement et l'UPA n'ont pas le choix, ils ont le devoir de réparer les dommages qu'ils ont
1125 engendrés. Il semble, dans le moment, que les Québécois en ont ras le bol de tous ces
problèmes causés par l'industrie porcine.

Et nous tenons à vous dire que nous ne voulons pas servir de cobaye pour ces
nouvelles technologies-là. Qu'il prenne cet argent-là puis qu'il va régler un problème ailleurs, si
1130 ça coûte cinq cent mille piastres (500 000 \$), O.K., qu'il va régler les problèmes ailleurs.

Qu'il arrête sa course folle vers les mégaproductions, même plus, qu'il stoppe la
machine. Il doit encourager et investir dans d'autres formes de production plus respectables de
la population et de leur environnement. On n'a qu'à penser aux propositions de l'Union
1135 paysanne. Tantôt, j'ai eu de la difficulté à comprendre l'exposé, là, mais sur les pamphlets, ça
se tient bien, des fermes familiales, et cetera.

Bref, c'est toute sa vision de l'agriculture qu'il doit changer. Il doit arrêter de concevoir
la nature comme uniquement une source de revenu. La Loi 23 est le parfait exemple de sa
1140 philosophie, le droit de produire.

Conclusion : nous avons simplement voulu exprimer notre point de vue. Nous ne
sommes pas des biologistes ni des experts dans le domaine de la production porcine mais de
simples citoyens qui, à la lumière de ce que nous connaissons, ne peuvent pas faire confiance
1145 à cette industrie douteuse-là.

Et un dernier mot : nous souhaitons que votre commission, dans sa recherche de vérité,
trouvera des moyens pour rallier une agriculture durable et prospère dans un environnement
propre. Tous les Québécois et les Québécoises vous en seraient très reconnaissants.

1150 Alors, je vous remercie de votre attention et venez nous visiter cet été, on vous
accueillera et invitez aussi les autres personnes, on est une terre d'accueil, les Gaspésiens,
c'est du monde bien sympathique!

1155 Merci beaucoup.

(APPLAUDISSEMENTS)

LA PRÉSIDENTE :

1160 Je vous remercie. Monsieur Lejeune, cet été, je ne pourrai pas venir vous voir...

M. GILLES LEJEUNE :

1165 Cet automne. Non, non, non, non, non, je fais des blagues!

LA PRÉSIDENTE :

... parce que cet été, je pense que je vais être en train d'écrire!

1170

M. GILLES LEJEUNE :

Je fais des blagues. Vous viendrez quand ça vous tentera, madame. Oui.

1175

LA PRÉSIDENTE :

Alors, ça va me faire plaisir de revenir.

M. GILLES LEJEUNE :

1180

O.K.

LA PRÉSIDENTE :

1185

C'est sûr.

Moi, je veux juste m'assurer de bien comprendre parce qu'il y a quelque chose dans votre mémoire, là, qui m'a fait douter. Est-ce que vous êtes contre le développement de la production porcine en Gaspésie ou... -- parce qu'à quelque part dans votre mémoire, vous dites que l'argent qui devrait être normalement investi dans l'industrie porcine en Gaspésie soit plutôt distribué, entre autres, là, dans la production de viande bio. À ce que je sache, il peut y avoir du porc bio.

1190

M. GILLES LEJEUNE :

1195

Attendez un instant, là.

LA PRÉSIDENTE :

1200

Alors...

M. GILLES LEJEUNE :

Oui?

1205

LA PRÉSIDENTE :

... ça, c'est à la page 8, là, de votre mémoire...

1210 **M. GILLES LEJEUNE :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1215

... l'item 4. Alors, ce que je veux savoir, c'est : Êtes-vous contre la production de porc dans votre région...

M. GILLES LEJEUNE :

1220

On est contre toute production porcine de type purin liquide.

LA PRÉSIDENTE :

1225

O.K. Donc, vous êtes...

M. GILLES LEJEUNE :

On n'en veut pas.

1230

LA PRÉSIDENTE :

... un peu comme l'UPA nous l'a dit avant, puis...

1235 **M. GILLES LEJEUNE :**

On ne veut rien savoir de ça.

LA PRÉSIDENTE :

1240

O.K.

M. GILLES LEJEUNE :

1245

Si c'est de la production de type lisier solide, ça prend de la petite production, toute petite, diversifiée, c'est-à-dire, avec d'autres... diversifier la production avec d'autres formes d'agriculture, pas seulement qu'uniquement réservée sur le porc, pour pas qu'elle soit dommageable.

1250

D'ailleurs, il y a des places qu'ils en ont déjà, vingt-cinq (25) porcs, là. Je sais que l'Union paysanne proposait cent (100) porcs. Cent (100) porcs, si les porcs sont dehors puis... comme des vaches, tout ça, écoute donc...

1255 Mais si ça devient de la mégaproduction qui produit du lisier liquide, on n'en veut pas, on veut rien savoir de ça, peu importe n'importe quelle place en Gaspésie.

1260 Et on ne veut pas aussi de mégaproduction avec les nouvelles technologies parce que, ailleurs, ils ont des surplus de purin, ils séparent ça, là, ils mettent le solide, tout le «kit», là, je veux dire, qu'est-ce qu'on va faire avec ça? Qu'est-ce qu'on va faire avec ça? On n'en veut pas.

LA PRÉSIDENTE :

1265 Vous, vous voulez régler le problème à la source?

M. GILLES LEJEUNE :

Dans quel sens vous dites ça, là?

1270 **LA PRÉSIDENTE :**

Dans le sens que vous ne voulez pas avoir à traiter le lisier, vous voulez que le fumier qui sera produit...

1275 **M. GILLES LEJEUNE :**

Non, on ne veut pas... on ne veut pas traiter de lisiers...

LA PRÉSIDENTE :

1280 ... soit un fumier solide?

M. GILLES LEJEUNE :

1285 On ne veut pas traiter de lisiers, on veut que le gouvernement traite le lisier ailleurs. Il y a assez de problèmes comme ça ailleurs, qu'il commence à régler les problèmes ailleurs. Après ça, on verra. Qu'il commence par une, qu'il commence par investir... au lieu de nous donner... partir une grosse industrie ici, là, puis mettre cinq cent mille piastres (500 000 \$) avec sa méthode de... qu'il prenne ce cinq cent mille piastres-là (500 000 \$), là, puis qu'il va aider une autre région qu'ils en ont besoin là-bas.

1290

LA PRÉSIDENTE :

Ça va. C'est clair.

1295

Pour vous, du lisier, c'est un polluant ou c'est un fertilisant?

M. GILLES LEJEUNE :

1300 C'est un polluant.

LA PRÉSIDENTE :

1305 Puis, du fumier solide?

M. GILLES LEJEUNE :

Du fumier solide, c'est un fertilisant.

1310 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. C'est très...

M. GILLES LEJEUNE :

1315

Comme du fumier de mouton. Bien là, si t'as deux mille (2 000) porcs de... -- de toute façon, si c'est du solide, de la façon qu'on comprend, tu ne peux pas avoir de la grosse production, tu ne peux pas.

1320 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, vous n'êtes pas d'accord avec les gens qui disent que, bien appliqué, selon les règles de l'art, le lisier est un excellent fertilisant?

1325 **M. GILLES LEJEUNE :**

Lequel? Le lisier?

LA PRÉSIDENTE :

1330

Le lisier.

M. GILLES LEJEUNE :

1335

Non. Non. Parce que pour nous autres, si tu mets du lisier sur le sol, automatiquement il va être drainé par l'eau de pluie, il va s'en aller dans les ruisseaux, il va sentir, il va polluer la mer, tout le processus commence. C'est toujours comme ça.

LA PRÉSIDENTE :

1340

C'est bien. Monsieur Dumais, est-ce que...?

M. GILLES LEJEUNE :

1345 Monsieur Dumais...

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1350 Vous nous avez parlé, au début, des fantômes qui...

M. GILLES LEJEUNE :

Oui.

1355 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

... étaient dans le paysage et qui créaient beaucoup d'appréhension. Vous nous avez dit que, à un moment donné, le fantôme s'est concrétisé à Saint-Elzéar.

1360 Pourriez-vous nous renseigner un peu? Quelques autres personnes, là, en ont parlé de ce cas-là, là. Nous, à la commission, on n'est pas très bien informé.

M. GILLES LEJEUNE :

1365 Bon. C'est ça...

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Qu'est-ce qui s'est passé dans le dossier que vous appelez le dossier de Saint-Elzéar?

1370

M. GILLES LEJEUNE :

1375 Bon. C'est que... tout de suite, pour vous dire que dans le moment, en Gaspésie, on essaie de nous implanter l'industrie porcine. Ça, c'est un fait. On a une histoire. Ça a commencé dans la MRC Rocher-Percé qui est voisine de celle de Bonaventure. On parlait qu'il allait y avoir des porcs à Val-d'Espoir, au Pellegrin, à Port-Daniel. Ça, c'était sur les ondes, tu sais, sur les journaux. D'ailleurs, il y a une madame ici qu'elle-même l'a annoncé sur les ondes.

1380 Puis, tu sais, quand t'es devant un fantôme, tu dis, à quelle place qu'il va apparaître, là, cette histoire-là? Et un mois après, qu'est-ce qu'on entend? C'est qu'il y avait vraiment un projet qui était sur la table, je pense que c'est présenté par la compagnie Breton qui avait fait une offre à Saint-Elzéar d'avoir une maternité et une production de cent vingt mille (120 000) porcs. Après ça, ils mettraient vingt (20) mégaporcheres de six mille (6 000) porcs -- c'est ça que ça fait, vingt (20) fois six (6), cent vingt mille (120 000) -- tout autour de la Gaspésie.

1385

Alors, s'il n'y avait pas eu de contestation des citoyens et des élus municipaux, dans le moment on aurait des porcs. Les gens se sont réveillés juste à temps et merci, mon Dieu!

C'est ça le fantôme qui... s'il n'y avait pas eu de contestation, là, on aurait des porcs aujourd'hui. Je peux-tu... je peux terminer... -- oui, vas-y.

1390

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Savez-vous si ce projet-là est un projet sur lisier ou fumier solide?

1395

M. GILLES LEJEUNE :

Ça, il n'y a pas eu d'éclaircissement par rapport à ça, mais ce qu'on a entendu sur les ondes, monsieur Breton lui-même, que quand il a vu... il dit : «Moi, il dit, quand je vais revenir en Gaspésie, on est aussi bien de dérouler le tapis rouge pour m'accueillir.» Parce qu'il dit : «C'est de valeur, ailleurs on a des surplus de fumiers.» Alors, aucune connaissance de la région dans le sens que nous autres, là, en Gaspésie, là, étant donné qu'on n'a pas de porcherie, on serait capable d'accueillir du lisier, puis j'imagine qu'il était liquide.

1400

Je tiens juste à terminer avec ça. O.K.?

1405

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1410

M. GILLES LEJEUNE :

C'est que, ici j'ai une pétition, à peu près quinze cents (1 500) personnes, que les gens, ils ont répondu ça dans... leur désaccord dans l'espace d'une semaine. Puis, ça s'est passé dans le temps que l'usine à Chandler a fermé. Nous autres, on s'est posé la question puis on a posé la question aux gens, on les rencontrait.

1415

Oui, mais on a dit, comment ça se fait que vous refusez, tu sais, une industrie comme ça, de l'emploi, tout le «kit»? Savez-vous qu'est-ce que les gens nous ont répondu? Ils ont dit : «Vois-tu, Gilles, nous autres, là, il nous reste plus grand-chose. On a exploité notre... la mer, il n'y a plus de poissons dedans. On est en train d'exploiter nos forêts, il n'y a plus de bois dedans. Il ne nous reste plus rien que ça, notre nature, notre chez-nous, ce qu'on a. Ils vont-tu nous enlever ça?». Alors, c'est ça qu'ils nous répondaient. Puis ils tiennent à conserver ça.

1420

Je vous remercie beaucoup.

1425

LA PRÉSIDENTE :

Tantôt -- avant que vous quittiez -- vous avez parlé d'une pétition ou un sondage.

1430

M. GILLES LEJEUNE :

C'est celle-là, c'est celle-là.

LA PRÉSIDENTE :

1435

C'est ça? O.K.

M. GILLES LEJEUNE :

1440

Oui. Si vous voulez la voir, je peux vous la donner, je peux...

LA PRÉSIDENTE :

1445

Vous pourrez la remettre peut-être à...

M. GILLES LEJEUNE :

La remettre en arrière?

1450

LA PRÉSIDENTE :

... l'arrière.

M. GILLES LEJEUNE :

1455

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

1460

Je vous remercie, monsieur Lejeune, de votre participation à cette consultation publique.

M. GILLES LEJEUNE :

1465

Ça me fait plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

1470

Alors, nous allons faire une pause de quinze (15) minutes et, par la suite, nous entendrons le Conseil des MRC d'Avignon, de Bonaventure, de la Côte-de-Gaspé, de la Haute-Gaspésie et du Rocher-Percé.

Alors, à plus tard.

(SUSPENSION ET REPRISE DE LA SÉANCE).

1475

LA PRÉSIDENTE :

1480 Alors, nous reprenons nos travaux et nous accueillons, comme je l'ai dit avant la pause, messieurs Gaétan Bélair et Bertrand Verger qui représentent le Conseil des MRC d'Avignon, de Bonaventure, de la Côte-de-Gaspé, de la Haute-Gaspésie et du Rocher-Percé.

Alors, messieurs, bonsoir!

1485 **M. BERTRAND VERGER :**

Bonsoir! Bonsoir, madame. Bonsoir, monsieur.

LA PRÉSIDENTE :

1490 Peut-être juste m'indiquer qui est qui?

M. BERTRAND VERGER :

Oui. Moi, c'est Bertrand Verger.

1495

M. GAÉTAN BÉLAIR :

Donc moi, c'est Gaétan Bélair.

1500 **M. BERTRAND VERGER :**

Gaétan Bélair.

LA PRÉSIDENTE :

1505

Merci.

M. BERTRAND VERGER :

1510 Je dois vous dire aussi que je remplace ce soir monsieur Jean-Guy Poirier qui est président de la Table de préfets, qui devait être ici mais qui est retenu ailleurs à la dernière minute.

1515 Aussi, je voudrais faire une précision d'entrée de jeu qui vous a été faite d'ailleurs au moyen d'une lettre au niveau de la MRC Côte-de-Gaspé, qui ne se dissocie pas de notre rapport mais qui ne le signe pas non plus, étant donné qu'ils désirent avoir un peu plus de temps pour étudier certains aspects, entre autres, au niveau du développement économique. Donc, je pense que c'est important de faire cette précision-là.

1520 Mais le mémoire est le fruit de travaux qui ont été faits autant au niveau du comité porcin, dont vous avez entendu beaucoup parler depuis le début des audiences, aussi de nos aménagistes qui ont travaillé sur... de chacune des MRC qui se sont réunies puis qui ont

travaillé sur le dossier et, finalement, une personne attirée au dossier qui en a fait la rédaction finale.

1525

Donc, c'est un peu aussi... comme vous avez pu le constater, il y a un consensus assez large en Gaspésie sur... des différents intervenants au niveau de ce dossier-là et notre mémoire s'inscrit carrément dans cette optique-là. On n'est pas en porte-à-faux, là, par rapport aux différents travaux qui ont pu vous être présentés ou qui vous seront présentés éventuellement, que ce soit au niveau de l'UPA, entre autres.

1530

Alors, comme vous avez pu le voir, le mémoire comprend quatre (4) parties à part de la conclusion. Moi, je vais tout simplement vous donner quelques indications en première partie et je vais laisser monsieur Bélair vous présenter le reste du document.

1535

Donc, les MRC sont partie prenante à ça et, comme je vous l'ai dit, le Comité multisectoriel sur la production porcine en Gaspésie, nous avons participé à ces travaux-là et ça transpire dans notre mémoire.

1540

Il y a un consensus, en tout cas, qui s'établit, à savoir de respecter la capacité de support du milieu naturel avec une attention particulière au phosphore; développer la production porcine sans nuire aux autres productions agricoles; maximiser les retombées économiques par tout développement porcin; appliquer des méthodes visant à réduire les inconvénients de cette production; évaluer le potentiel de développement des élevages porcins au regard d'outils d'analyse adéquats comme une carte pédologique régionale. Et on désire ne pas favoriser une production porcine réalisée par des intégrateurs au détriment de la ferme familiale et s'assurer qu'un développement de la production porcine ne vienne pas freiner ou bloquer le développement des autres productions animales de la région.

1545

1550

Donc, après, disons, comme vous avez pu le voir, il y a un bon nombre de considérants que nous avons mis, et pour ça, bien, il est demandé au gouvernement du Québec, pour le territoire gaspésien, d'appliquer immédiatement la norme phosphore prévue pour deux mille dix (2010) et ce, pour les nouveaux élevages.

1555

Assurer que l'importance des purins de l'extérieur de la région, c'est-à-dire que l'importation... de s'assurer que l'importation de purins de l'extérieur de la région Gaspésie-Les Îles ne puisse pas se faire. Augmenter les mesures de protection des rivières à saumon dans les cas d'élevage à forte charge d'odeur.

1560

Et au niveau des MRC, c'est certain que nous, on veut faire une catégorie à part des élevages à forte charge d'odeur; circonscrire territorialement les élevages à forte charge d'odeur; limiter la taille des bâtiments des élevages puis réglementer la distance entre les bâtiments d'élevage à forte charge d'odeur, de façon à doser la densité de ces élevages pour tenir compte de la capacité de réception d'un territoire donné.

1565

Donc, c'est un peu de même que vous verrez que... d'ailleurs, vous l'avez déjà... il a déjà été déposé, il y a un projet de règlement de contrôle intérimaire qui a été élaboré pour,

1570 éventuellement, être adopté par les MRC, mais on sait que ce règlement-là ne peut pas régler tous les problèmes à cause des pouvoirs qui nous sont impartis, je dirais même à cause du manque de pouvoirs qui nous sont impartis et qui vont vous être expliqués.

1575 Alors, c'est pour ça qu'il y a différents niveaux d'intervention. On peut en faire notre bout à nous autres, mais le gouvernement doit faire le sien aussi. Et j'imagine que ça pourrait être de bon aloi que, ayant saisi ces aspects-là, que dans vos recommandations que vous ferez éventuellement au gouvernement, vous pourrez en tenir compte.

Alors, ceci étant dit, je passe la parole à mon collègue Bélair.

M. GAÉTAN BÉLAIR :

1580 Merci, monsieur Verger.

1585 Donc, après l'exposition du consensus régional via le Comité multisectoriel dans lequel nous participions, la deuxième partie du mémoire essaie de soulever des irritants qui ont été soulevés auprès... ou amenés aux oreilles du monde municipal, qu'on peut résumer, là, par ce qui est indiqué dans le bas de la page 11, les principales sources d'inquiétude.

1590 Ceci, évidemment, parce qu'on veut éviter de faire la lecture complète du mémoire, ce serait trop long, ne disposant pas de tellement de temps. Donc, les principales sources d'inquiétude qui ont été soulevées, ça se résume comme suit :

La protection des noyaux villageois, des sites et des lieux d'attrait touristiques par rapport aux odeurs provenant des installations d'élevage à forte charge d'odeur.

1595 En passant, quand on parle des installations d'élevage à forte charge d'odeur, c'est certain qu'on parle principalement des porcheries mais aussi, on a fait le choix d'inclure d'autres types de productions, là, du même type, là. Il y en a trois (3) autres, en fait. On parle de veau de lait, de renard et de... le troisième, c'est le vison, je crois.

1600 La même chose un peu en ce qui concerne la protection des noyaux villageois, des sites et des lieux d'attrait touristiques par rapport aux odeurs provenant de l'épandage et non pas seulement au niveau de l'implantation des installations d'élevage, mais aussi de l'épandage des déjections animales provenant de ces installations-là.

1605 En troisième lieu, la protection des sources publiques d'eau potable par rapport aux fertilisants et autres produits -- on a mis, entre parenthèses, les antibiotiques mais ça peut être autre chose -- qui sont utilisés par ce type d'élevage et, enfin, la protection des rivières à saumon par rapport aux fertilisants et autres produits utilisés par ce type d'élevage.

1610 Donc, ça résume en gros, là, les choses qui ont été amenées au niveau des élus municipaux concernant ce type de production.

1615 La troisième partie du mémoire, là, qui est la plus volumineuse en nombre de pages, c'est le projet de règlement de contrôle intérimaire qui a été déposé ici au mois de décembre, qui a à peu près le même contenu, il y a quelques petites exceptions mais, en gros, c'est pas mal la même chose, donc je passe directement à la quatrième partie qui est le cœur, finalement, de pourquoi on est ici aujourd'hui.

1620 Donc, on se retrouve en page 33.

1625 Ce, sans vouloir minimiser l'importance du règlement de contrôle intérimaire du projet, là, puis comme monsieur Verger le disait, devrait être adopté par chacune des MRC, en espérant que la Côte-de-Gaspé va continuer à nous suivre dans le dossier aussi, parce que c'est vraiment un dossier régional qui avait une belle unanimité et ce, pour tous les intervenants et non pas seulement le monde municipal.

1630 Donc, la quatrième partie, on va en faire une lecture intégrale. Ça s'intitule : «Pour un meilleur contrôle de l'épandage des déjections animales des installations d'élevage à forte charge d'odeur et la protection accrue des rivières à saumon.

1635 De façon très majoritaire, voire même unanime, les élus municipaux s'accordent pour dire que l'agriculture occupe une place importante dans le développement économique de notre région. Bien que la production porcine et les autres installations d'élevage à forte charge d'odeur, qui s'inscrivent à l'intérieur de cet axe de développement, ne soient pas vraiment présentes sur notre territoire -- comme d'autres intervenants l'ont dit avant nous autres -- du moins pour l'instant, les élus municipaux doivent s'attarder à ce type de développement en raison des impacts de ces productions sur l'environnement et sur la qualité de vie de la population.

1640 L'agriculture, de par ses besoins intrinsèques, demeure une activité qui nécessite l'occupation d'importantes superficies pour s'assurer d'une certaine viabilité économique. Dans une région comme la Gaspésie où toutes les sphères d'activités se partagent et occupent une même étroite bande de terrain située sur le pourtour de la péninsule, la problématique reliée, d'une part, aux odeurs et, d'autre part, aux différents contaminants émanant d'éventuelles installations d'élevage à forte charge d'odeur, telle une porcherie, sème l'inquiétude et ce, pour des raisons évidentes, chez une grande partie de la population.

1645 On a eu une preuve très tangible juste avant nous autres.

1650 L'accessibilité sociale de la production porcine nous apparaît particulièrement sensible en Gaspésie. La première tournée des audiences du BAPE ont fait ressortir certains problèmes liés à ce type d'industrie, problèmes qui ont un impact parfois majeur sur le milieu de vie des communautés, tels que la qualité des eaux de surface ou souterraines, une pression au déboisement pour disposer de surface supplémentaire pour l'épandage de déjections animales et surtout la présence éventuelle d'odeurs incommodantes.

1660 Ainsi, deux (2) groupes d'intervenants majeurs présents dans notre région, à savoir les artisans de l'industrie touristique ainsi que les gestionnaires des rivières à saumon, ont tôt fait de signifier pareille inquiétude quant à d'éventuels développements de ce type d'activité agricole dans notre coin de pays.

1665 Tel que présenté dans la première partie du présent mémoire, les travaux du Comité multisectoriel sur la production porcine en Gaspésie ont permis d'établir un consensus régional sur plusieurs éléments importants concernant l'implantation d'installation d'élevage à forte charge d'odeur sur le territoire gaspésien.

1670 Plus particulièrement, les travaux du Comité ont débouché sur quatre (4) demandes spécifiques adressées aux MRC de la Gaspésie, à savoir, par l'entremise d'un règlement de contrôle intérimaire ou tout autre moyen jugé approprié.

1675 Premièrement, de faire une catégorie à part des élevages à forte charge d'odeur. Ensuite, de circonscrire territorialement les élevages à forte charge d'odeur, afin de limiter leurs activités d'élevage et d'épandage à certaines zones et éviter les impacts négatifs sur l'approvisionnement en eau potable, la pérennité de la ressource saumon et la cohabitation sociale harmonieuse.

1680 De limiter la taille des bâtiments des élevages à forte charge d'odeur à une dimension qui, tout en permettant leur viabilité selon un modèle économique reconnu, saura s'intégrer dans le portrait agricole régional et, enfin, de réglementer la distance entre les bâtiments d'élevage à forte charge d'odeur, de façon à doser la densité de ces élevages pour tenir compte de la capacité de réception d'un territoire donné.

1685 L'ensemble de ces demandes sont, de l'avis de la plupart des intervenants réunis au sein du Comité multisectoriel sur la production porcine en Gaspésie, relativement bien encadré par le projet de RCI proposé par les cinq (5) MRC de la Gaspésie, à deux (2) exceptions près, à savoir, premièrement, les distances séparatrices relatives à l'épandage des déjections animales des installations d'élevage à forte charge d'odeur.

1690 Ensuite, la protection adéquate de la ressource saumon et de la qualité de pêche des utilisateurs. Le pêcheur sportif qui fréquente l'une ou l'autre de nos rivières à saumon ne souhaite pas vraiment une cohabitation avec les odeurs typiques des épandages de déjections animales à forte charge d'odeur.

1695 Toutefois, avant d'élaborer quelque peu notre argumentation concernant les deux (2) points soulevés ci-haut, il est important de préciser que tout ce qui est mentionné ci-avant en ce qui a trait au contenu du projet de RCI demeure théorique, ce, tant et aussi longtemps que le contenu du projet de RCI ne sera pas officiellement approuvé par le gouvernement du Québec, via son ministre des Affaires municipales et de la Métropole, une fois adopté en bonne et due forme par les MRC.

1700

Premièrement, activités d'épandage des déjections animales des installations d'élevage à forte charge d'odeur.

1705 En ce qui concerne l'encadrement des activités d'épandage des déjections animales d'installation d'élevage à forte charge d'odeur, nous croyons que les moyens actuels mis à la disposition du monde municipal sont inadéquats, à tout le moins insuffisants, pour atteindre les objectifs que la majorité des intervenants se sont fixés en regard d'éventuels développements d'installation d'élevage à forte charge d'odeur dans notre région.

1710 Rappelons simplement la demande adressée aux MRC de circonscrire territorialement les élevages à forte charge d'odeur afin de limiter leurs activités d'élevage et d'épandage à certaines zones et éviter les impacts négatifs sur l'approvisionnement en eau potable, la pérennité de la ressource saumon et la cohabitation sociale harmonieuse.

1715 Le projet de RCI permet de contrôler adéquatement, selon nous, l'implantation d'éventuels bâtiments d'élevage, ce, tant au niveau de l'implantation qu'en termes de densité d'occupation. C'est au niveau du contrôle des activités d'épandage que les moyens nous apparaissent trop faibles par rapport aux impacts négatifs prévisibles concernant, d'une part, les odeurs et, d'autre part, la protection des sources publiques d'eau potable.

1720 Ainsi, concrètement, en ce qui a trait à l'épandage des déjections animales à forte charge d'odeur, les moyens actuels que permettent les orientations gouvernementales et qui se trouvent au Tableau 3 de l'article 4.2.3 du projet de RCI, se limitent à ceci : une distance de soixante-quinze (75) mètres de toute maison d'habitation, d'un périmètre d'urbanisation ou d'un immeuble protégé, du quinze (15) juin au quinze (15) août, dans le cas de fumier solide frais
1725 laissé en surface plus de vingt-quatre (24) heures.

Le deuxième cas, c'est une distance de vingt-cinq (25) mètres de toute maison d'habitation, d'un périmètre d'urbanisation ou d'un immeuble protégé, du quinze (15) juin au
1730 quinze (15) août, dans le cas de lisier liquide aspergé par rampe.

Dans tous les autres cas, y incluant durant le reste de l'année, à savoir avant le quinze (15) juin et après le quinze (15) août, l'épandage est permis jusqu'à la limite des champs.

1735 On ose une avenue de solution.

C'est de permettre une modulation régionale des distance séparatrices relatives à l'épandage des déjections animales d'installation d'élevage à forte charge d'odeur en fonction du type de déjection animale -- on veut dire solide ou liquide -- et du mode d'épandage utilisé.
1740 Une telle modulation devrait être négociée avec les intervenants concernés, UPA, CCA, MAPAQ, et cetera, avant de pouvoir être entérinée par le Conseil d'une MRC.

Le deuxième point, la protection accrue des rivières à saumon.

1745 Il est bien évident que l'état actuel de la situation que nous connaissons dans la région, à savoir la quasi-absence d'installation d'élevage à forte charge d'odeur, dont notamment de toute production porcine à grande échelle, fait en sorte qu'il est assez difficile d'établir quelques constats documentés que ce soit concernant l'impact de ce type d'activité agricole sur nos rivières à saumon.

1750 Mais un fait demeure, l'industrie porcine, par l'expansion fulgurante qu'elle a connue dans certaines régions du Québec, ainsi que son association à la monoculture du maïs, constitue l'une des plus importantes menaces à la préservation de la biodiversité par les conséquences qu'elle entraîne sur les habitats fauniques.

1755 Ainsi, en considération, d'une part, du consensus régional concernant la protection des rivières à saumon et, d'autre part, des pistes de travail pour une agriculture durable contenues dans le Rapport sur les impacts de la production porcine sur la faune et ses habitats qui est cité plus haut et auxquelles nous adhérons, il nous apparaît essentiel que des mesures concrètes
1760 puissent être mises de l'avant afin d'assurer un encadrement adéquat de nos rivières à saumon.

L'avenue de solution proposée, c'est la reconnaissance des rivières à saumon à titre d'immeuble protégé, permettant ainsi de rendre applicable les distances séparatrices relatives à
1765 l'épandage des déjections animales des installations d'élevage à forte charge d'odeur. Une telle reconnaissance nous apparaît comme un moyen minimal permettant une protection accrue des rivières à saumon, à la condition toutefois que ces distances séparatrices puissent être modulées en fonction du type de déjection animale, solide ou liquide, et du mode d'épandage utilisé.

1770 En conclusion.

Les cinq (5) MRC de la Gaspésie – maintenant, on peut peut-être mettre la cinquième en bémol, mais... – tiennent à rappeler l'importance du développement de l'activité agricole
1775 pour l'ensemble de notre région, bien que des disparités importantes existent entre territoires de MRC, que ce soit en termes de revenus ou de superficies vouées aux différentes activités agricoles.

Les MRC tiennent toutefois à rappeler qu'il appartient au monde municipal de s'assurer
1780 que tout développement de toute activité économique se doit de respecter les autres utilisations faites d'un territoire donné, qui est partagé, rappelons-le, par l'ensemble des activités sociales et économiques.

Les MRC de la Gaspésie tiennent également à souligner l'excellent travail de concertation que les intervenants préoccupés par la problématique du développement de la
1785 production porcine en Gaspésie ont accompli depuis le début de l'année deux mille (2000) au sein du Comité multisectoriel sur le développement de la production porcine.

1790 Cet exercice de concertation, qui a notamment déjà permis la rédaction d'un projet de RCI qui rejoint les attentes de la grande majorité des intervenants réunis au sein de ce comité, a de plus démontré qu'il est possible de planifier et d'encadrer un type de développement dit problématique à la satisfaction d'intervenants ayant, de prime abord, des attentes et des intérêts fort divergents.

1795 L'essentiel du message contenu au présent mémoire se résume en deux (2) points particuliers à savoir, d'une part, les pouvoirs habilitants relativement déficients que le monde municipal possède pour contrôler les activités d'épandage des déjections animales à forte charge d'odeur sur leur territoire et, d'autre part, sur l'importance pour la région d'assurer une meilleure protection des rivières à saumon qui coulent sur l'ensemble du magnifique territoire
1800 gaspésien.

Le Conseil des cinq (5) MRC considère que le gouvernement du Québec doit saisir cette occasion de permettre aux municipalités d'exercer un réel pouvoir de réduire les impacts négatifs reliés à la production porcine, ce qui, selon nous, pour notre région du moins, passe
1805 inévitablement par la possibilité d'obtenir davantage de pouvoirs concernant les deux (2) points mis en lumière dans le présent mémoire.

Nous pensons sincèrement que le contenu de notre projet de RCI, avec les limites qui prévalent actuellement, risque de ne jamais atteindre les objectifs recherchés et pour lesquels il
1810 sera adopté au cours des prochains mois.

En terminant, nous tenons à remercier la Commission de nous avoir donné l'occasion de faire valoir ces quelques inquiétudes émanant du monde municipal concernant la problématique du développement de l'industrie porcine en Gaspésie.
1815

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

1820 **M. GAÉTAN BÉLAIR :**

On vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

1825 Merci. Pourquoi ce scepticisme par rapport à l'adoption de votre règlement de contrôle intérimaire? Vous semblez sceptique, là, quant à...

M. GAÉTAN BÉLAIR :

1830 Non, on n'est pas sceptique par rapport à l'adoption; par rapport... au but visé, au but visé que c'est d'avoir... l'adoption du RCI, c'est pour atteindre un objectif, un but. Et, si on n'a

pas les pouvoirs que nous demandons, on pense que le but visé ne sera peut-être pas atteint, avec le contenu qui est dedans.

1835

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

1840

M. GAÉTAN BÉLAIR :

C'est là-dessus, là, qu'on est sceptique, ce n'est pas par... non, le RCI, il va être adopté par les MRC, ça, on ne craint pas ça.

1845

LA PRÉSIDENTE :

Tel que proposé?

1850

M. GAÉTAN BÉLAIR :

Oui. Normalement, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1855

Selon votre lecture, il rencontre les orientations gouvernementales en matière d'aménagement?

M. BERTRAND VERGER :

1860

D'ailleurs, ça fait déjà... -- je m'excuse.

M. GAÉTAN BÉLAIR :

Oui.

1865

M. BERTRAND VERGER :

1870

Ça fait déjà plusieurs... je dirais même peut-être une couple d'années que nous sommes enclenchés dans ce processus-là en vue de. On a des avis de motion qui ont été régulièrement maintenus puis... non, je ne pense pas que ça cause de problèmes d'adopter un RCI. C'est comme monsieur Bélaire vient de dire, c'est bien plus : est-ce qu'on va être capable de mettre suffisamment de clés là-dedans pour pouvoir atteindre notre objectif?

1875

Dans ce sens-là, on vous a soumis, là, une couple de choses qu'on pense que, si on avait ça, là, le RCI serait plus efficace.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais?

1880

M. GAÉTAN BÉLAIR :

Peut-être...

1885

LA PRÉSIDENTE :

Oui, monsieur Bélaïr?

M. GAÉTAN BÉLAIR :

1890

... pour compléter la question que vous demandiez, s'il va satisfaire aux orientations gouvernementales, ça, je ne peux malheureusement pas vous répondre. C'est certain qu'il y a des choses du contenu qui ne sont pas tout à fait conformes aux orientations gouvernementales dont, justement, la question de la rivière à saumon identifiée comme immeuble protégé. On ne le sait pas, on espère.

1895

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais?

1900

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Merci. Avant d'aborder ma question, pourriez-vous rapidement nous situer un peu la MRC de la Côte-de-Gaspé, là, celle qui semble exprimer un peu de réticence? Est-ce que c'est du côté de la rive nord?

1905

M. GAÉTAN BÉLAIR :

C'est du côté du projet de Murdochville.

1910

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

C'est du côté du projet de Murdochville. O.K. Merci.

1915

Dans votre demande de faire classer les rivières à saumon comme immeubles protégés, bon, on comprend bien la logique qu'il y a derrière votre revendication de ce côté-là.

1920

Maintenant, si on se place du côté des pouvoirs publics à Québec, eux, ça peut sans doute les amener à se dire : bon, O.K., on va donner un rôle spécial d'immeubles protégés aux rivières à saumon mais, par contre, dans quoi ça peut nous entraîner?

1925 Et là, je voudrais savoir un peu votre réaction à l'idée suivante. Est-ce que, par exemple... c'est bien sûr qu'on sait que le saumon, les rivières à saumon, c'est très précieux tout ça, mais d'un autre côté, dans d'autres régions, les gens disent : bon, chez nous, il y a des frayères à éperlan qui sont aussi un bien au niveau des réserves fauniques extrêmement... qui ont beaucoup de valeur aussi et, au fond, si c'est bon pour les rivières à saumon, peut-être que ce serait bon aussi pour les cours d'eau qui sont des frayères pour l'éperlan.

1930 Ensuite, si le statut d'immeuble protégé peut se justifier dans des cas comme ça, on peut peut-être se demander pourquoi au niveau touristique, là, il y a des éléments touristiques qui sont classés dans des immeubles protégés mais il y en a d'autres, comme les gîtes, qui ne le sont pas. Jusqu'à quel point... alors, en d'autres termes, avez-vous pensé jusqu'à quel point cette demande-là peut entraîner toutes sortes d'autres demandes de classer d'autres éléments dans des immeubles protégés et d'avoir un effet de domino qui peut mener peut-être assez loin?

1935 Alors, quelle serait votre réaction si on vous posait cette problématique-là, disons?

1940 **M. GAÉTAN BÉLAIR :**

Peut-être d'entrée de jeu, une petite précision qu'on doit apporter, c'est qu'il faut rappeler qu'on ne demande ça que pour les productions... les installations d'élevage à forte charge d'odeur. Je pense que c'est un constat qui est important à faire. On ne veut pas avoir la rivière à saumon, immeuble protégé, pour tout type de production agricole, notamment pour le bovin de boucherie, l'industrie laitière qu'on a par ici, qui ne cause pas de problèmes actuellement.

1950 Donc, je comprends la problématique que vous soulevez. D'ailleurs, c'est fort possible que d'autres types de frayères aient autant besoin que les rivières à saumon, pourquoi pas? Mais je crois aussi que, avec la politique de la ruralité, on indiquait... en tout cas, on lançait le message au monde municipal qu'il y aurait moyen de moduler les règlements.

1955 Je pense que c'est un peu ça qu'on souhaiterait, nous ici, là, pour que le gouvernement mette en place des principes... accueille favorablement, justement, des revendications de régions particulières. Nous, les rivières à saumon en Gaspésie, c'est une richesse. Je crois qu'il y a d'autres intervenants qui l'ont soulevé tout à l'heure, il va peut-être y en avoir d'autres après aussi.

1960 Donc, c'est une chose qui nous démarque puis qui est très... c'est primordial à protéger, je crois, en tout cas, je pense que le gouvernement devrait mesurer ça dans cette optique-là, ne pas penser en terme national, penser justement à faire des modulations puis de voir des normes particulières pour chacune des régions en fonction de leurs besoins, là, essentiels qu'ils ont, là, qui peuvent être différents de d'autres régions.

1965 **M. BERTRAND VERGER :**

1970 On le voit dans d'autres domaines. C'est la modulation puis les pouvoirs locaux qu'on peut nous laisser décider dans de pareilles circonstances, c'est-à-dire, ce qui est bon pour nous autres, il peut être bon pour les autres aussi, là. Si, dans une autre région, pour une autre raison donnée, les élus locaux ou les consensus locaux font en sorte qu'il pourrait y avoir des immeubles protégés de d'autre nature, bien, qu'ils le fassent, mais qu'on ait la possibilité de le faire via la loi, qu'on ne soit pas menotté par rapport à ça.

1975 Puis je pense que, quand on parle de régionalisation puis de décentralisation, bien, je pense qu'on est assez mature puis assez grand, là, pour examiner nos besoins puis composer avec ça.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1980 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1985 Vous demandez également, en page 9 de votre mémoire, là, aux MRC de la Gaspésie, par l'entremise du règlement de contrôle intérimaire, des moyens jugés appropriés, puis là, vous parlez de limiter la taille des bâtiments des élevages à forte charge d'odeur. Vous mentionnez également de réglementer la distance entre les bâtiments d'élevage, là, à forte charge d'odeur.

1990 Est-ce qu'il y a un consensus qui se dégage entre vous, sur ces dimensions-là?

1995 Puis il y a également, en page 25, je crois... c'est ça, dans le règlement de contrôle intérimaire lui-même, vous mentionnez, à l'article 4.1.4.1 : «Aucun bâtiment d'élevage à forte charge d'odeur ne peut comporter d'aire d'élevage au sous-sol ou à l'étage.» Donc, vous semblez vouloir vraiment, là, déterminer ce que serait la taille, ce que seraient les distances entre les bâtiments et également quant à la hauteur...

M. GAÉTAN BÉLAIR :

2000 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2005 ... des bâtiments. Est-ce que vous avez dégagé un consensus au sein des MRC, là, de la région, sur ces questions-là?

M. GAÉTAN BÉLAIR :

2010 Premièrement, je vais clarifier un peu, là.

À la page 9, c'est ce que le consensus demande aux MRC de faire, O.K.? Les pages 7 à 9, c'est le consensus du Comité multisectoriel, O.K.? On demandait aux MRC par un RCI -- ça, c'est par un RCI que ça s'est fait -- d'élaborer quelque chose qui concernait les quatre (4) éléments qu'il y a là.

2015

LA PRÉSIDENTE :

Hum hum?

2020

M. GAÉTAN BÉLAIR :

Et à la page... à l'article 4.1.4.1, c'est justement... ça, c'est des moyens que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme donne aux MRC via un RCI de réglementer. C'est un objet qu'on a pu réglementer, ça, la superficie au sol, le volume des bâtiments d'élevage puis la distance minimale entre les bâtiments.

2025

Ça fait que ça, c'est vraiment un contenu, une des parties du RCI qui répond aux demandes, là, du Comité multisectoriel, qu'on a pu... puis qui répond, en tout cas, à notre humble avis, j'oserais dire, là, qui répond bien aux demandes, là, consensuelles du Comité.

2030

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Et le tableau 1 de la page 26, c'est ce que vous...

2035

M. GAÉTAN BÉLAIR :

C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

2040

... recommandez pour les superficies maximales puis les distances entre les bâtiments?

M. GAÉTAN BÉLAIR :

2045

Exact.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

2050

M. GAÉTAN BÉLAIR :

Puis les distances puis les superficies qui sont mentionnées là-dedans, ça repose sur des données qui assurent quand même une viabilité économique aux entreprises agricoles qui

2055 voudraient se structurer comme ça mais qui répondent en même temps à nos besoins ou, en tout cas, à nos critères, là, pour assurer qu'il n'y ait pas une trop forte densité de production.

Et, en séparant aussi des bâtiments d'élevage, bien, ça sépare aussi, forcément, les tas de fumiers qu'il y a autour.

2060

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais, oui, allez-y.

2065

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Peut-être une sous-question à ce propos-là.

2070

Si on pouvait revenir à l'idée d'interdire des bâtiments d'élevage à plus d'un étage, pourriez-vous nous dire c'est quoi les motivations? Parce que je vais vous dire pourquoi on vous pose la question : on va recevoir un mémoire -- et là, je ne révèle rien parce que ça a paru dans Le Soleil -- il y a, dans la région de la Matapédia, une porcherie que certains présentent comme une porcherie modèle sur fumiers solides et qui est une porcherie à deux (2) étages. Alors là, on se demande pourquoi...

2075

M. GAÉTAN BÉLAIR :

Hum hum?

2080

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

... ici, vous dites que... -- c'est quoi votre problème avec une porcherie à deux (2) étages, disons?

2085

M. GAÉTAN BÉLAIR :

Je dois avouer ici, là, que n'étant pas un expert là-dedans -- ça, ce sont des données qui ont été tirées de projets de règlement qui ont tenu la route au niveau de l'acceptabilité par le ministère des Affaires municipales. C'est des données qu'on a reprises sans vraiment creuser, là, plus qu'il faut, là. Je dois avouer, là, que...

2090

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

O.K.

2095

M. GAÉTAN BÉLAIR :

... mes connaissances techniques, là, des porcheries, là, sont assez limitées là-dessus.

2100 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

J'en avais une autre.

2105 Alors, si on regarde le règlement de contrôle intérimaire à l'article 1.7, au fond, qui définit l'objet du règlement. Vous dites : «Le présent règlement a pour objet de contrôler l'implantation de nouvelles installations d'élevage à forte charge d'odeur sur le territoire de la MRC de Gaspésie.»

2110 Donc, est-ce qu'on interprète bien en disant qu'il y a beaucoup d'intervenants qui disent, «on ne veut pas d'élevage sur fumiers liquides, sur lisiers dans notre territoire»? Nous, en lisant cet article-là puis en regardant le document, on déduit que, à travers le règlement de contrôle intérimaire, votre optique est moins d'interdire radicalement de tels élevages, mais de déterminer les zones où ils devraient être implantés.

2115 Donc, est-ce qu'on peut déduire qu'il n'y a pas, au sein des MRC, une opposition radicale à des élevages sur lisier?

M. GAÉTAN BÉLAIR :

2120 C'est certain que le mode d'épandage n'a pas été encore... je vous dirais, là, que c'est ces parties-là, justement, les élus municipaux vont avoir à se positionner, mais l'optique du règlement de contrôle intérimaire tel qu'il est rédigé actuellement, c'est certain qu'il... ce n'est pas pour interdire le développement, c'est vraiment pour le contrôler, donc de cibler les endroits sur le territoire où il pourrait y avoir du développement, puis à l'intérieur des pouvoirs dont nous disposons.

2130 Parce qu'il faut comprendre aussi, en partant, que le monde municipal ne peut pas interdire de façon systématique les porcheries sur son territoire à moins de technicalités, là, qui... ça peut toujours être possible si c'est indiqué au schéma d'aménagement avec des motivations, là, suffisantes, là, qui seraient pratiquement impossibles à faire, là, à notre avis.

2135 Mais, effectivement, le RCI, c'est pour contrôler. Ça, c'est très clair. Sauf que, en ce qui concerne le lisier liquide ou solide, je crois que ça va mériter un débat, je crois, en tout cas, au niveau des élus municipaux, et c'est pour ça, là, qu'on dit que c'est un projet et que, d'une MRC à l'autre, en fonction des besoins et de l'opinion publique puis de divers intervenants, il peut y avoir des modulations. Ça, c'est un modèle de base, là, comme quand on va acheter une auto, on ne prend pas tous la même couleur puis avec tout le même équipement dedans, ça fait que ça peut se produire aussi au niveau, là, du règlement de contrôle intérimaire.

2140 Mais l'idée, c'est vraiment de contrôler et non pas d'interdire en faisant... -- à partir du constat qu'on a établi aussi que le monde municipal n'est pas contre le développement de l'industrie porcine de prime abord, mais c'est la manière de le faire qui peut amener justement plus d'inquiétude, là.

2145 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Merci. Quand vous parlez de l'intervention auprès de... relativement aux rivières à saumon, vous voulez, pour mieux les protéger, qu'elles soient déclarées dorénavant immeubles protégés, donc que les distances d'épandage soient plus applicables.

2150

Maintenant, à notre connaissance, dans le règlement de contrôle intérimaire, vous ne semblez pas parler du dossier des bandes riveraines. Est-ce que vous avez eu des discussions là-dessus? Dans beaucoup de régions, les gens nous disent que la protection des cours d'eau passe par une politique active, dynamique, du côté des bandes riveraines. Il y a les bandes riverains qui sont conçues comme des lieux d'interdiction d'épandage dans le nouveau règlement des exploitations agricoles, bon, il y a une certaine distance où il est interdit d'épandre.

2155

Maintenant, on nous a bien expliqué que ce règlement-là ne fait qu'interdire d'épandre à l'intérieur de telle distance mais il ne dit pas... il n'interdit pas de cultiver, par exemple, dans ces distances-là, et on a entendu des exposés qui nous disaient qu'il fallait au moins des bandes herbacées d'un minimum de trois (3) mètres pour avoir un assez bon contrôle de la pollution.

2160

Mais, il y a aussi d'autres intervenants, en particulier de la Société de la faune et des parcs qui, eux, parlent des bandes riveraines non pas seulement pour diminuer la pollution mais pour constituer des milieux suffisamment amples pour favoriser la diversité biologique, la biodiversité.

2165

Alors, est-ce que vous avez eu des discussions là-dessus, sur les bandes riveraines, tous ces divers aspects de la question des bandes riveraines et pensez-vous... en avez-vous discuté ou pensez-vous éventuellement vous pencher sur ce dossier-là et quelle serait votre orientation par rapport à ça?

2170

M. GAÉTAN BÉLAIR :

2175

Concernant les bandes riveraines, non, on n'en a pas vraiment discuté dans le contexte, là, de développement de la production porcine ou autre production à forte charge d'odeur, sauf que... en tout cas, c'est peut-être un avis personnel que je vais vous dire là, là, mais vous avez mentionné le chiffre tantôt de trois (3) mètres et c'est... en tout cas, à ma connaissance, c'est vraiment cette distance-là.

2180

Pour la problématique des fortes charges d'odeur, c'est les odeurs qui sont problématiques. Donc, le trois (3) mètres en question, même s'il protège la biodiversité, ne protège pas, là, au niveau des odeurs... parce que, quand on parle de rivières à saumon, on pense surtout aux pêcheurs qui sont dans la rivière. C'est ça qu'on veut essayer d'éviter. La renommée de nos rivières, pourquoi les gens viennent de loin pour venir puis ils laissent beaucoup d'argent dans l'économie régionale, ça fait partie de tout ça, c'est l'environnement incluant l'absence d'odeur. C'est ça qu'on veut protéger.

2185

2190 Et, par ailleurs, la politique pour la protection des bandes riveraines s'applique de toute
façon, sans que ce soit intégré au RCI, c'est un règlement provincial qu'on n'a pas besoin de
mettre dans le RCI pour que ça s'applique. Donc, c'est peut-être un peu pour ça qu'on n'en a
pas débattu et, de toute façon, je ne crois pas qu'on puisse... qu'on pourrait faire changer des
2195 dispositions, là, encore bien moins que ce qu'on demande, là, au niveau de la modulation qu'on
souhaite pour les orientations gouvernementales.

Mais c'est une opinion bien personnelle, ça ne reflète pas du tout, là, les discussions
que j'ai pu avoir avec mes collègues ou encore les élus municipaux.

2200 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, messieurs, on vous remercie pour votre participation à cette consultation
publique.

2205 **M. GAÉTAN BÉLAIR :**

Merci.

M. BERTRAND VERGER :

2210

On va vous souhaiter un bon voyage de retour!

LA PRÉSIDENTE :

2215 Merci beaucoup! En fait, on va retourner vers notre chez-nous mais d'abord en passant
par Rimouski.

M. BERTRAND VERGER :

2220

Ah, mais il faut passer par Rimouski absolument.

LA PRÉSIDENTE :

Mais on va s'y arrêter.

2225

Alors maintenant, j'inviterais la Table de concertation... -- non, pardon, pardon, je
m'excuse, le Conseil régional de l'environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et madame
Caroline Duchesne.

2230 **Mme CAROLINE DUCHESNE :**

Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

2235

Bonsoir, madame!

Mme CAROLINE DUCHESNE :

2240

Peut-être une petite note avant de commencer. Sur notre présent mémoire qui est déposé à la Commission du BAPE, on tente de répondre au questionnement du ministre Boisclair sur le développement durable de la production porcine au Québec.

2245

Toutefois, on croit que chaque région vit la production porcine de façon différente. Comme, par exemple, il y a des régions qui sont en surplus de fumier, d'autres qui ne le sont pas. C'est pourquoi qu'on est convaincu que chaque région devrait être considérée de façon différente, en tenant compte des réalités régionales.

2250

En fait, c'est que le mémoire, c'est sur le développement durable de la production porcine au Québec, mais on va se concentrer sur notre région. C'est ce qu'on voulait dire.

Autre chose aussi, connaissez-vous bien les conseils régionaux de l'environnement? Oui? Bon.

2255

LA PRÉSIDENTE :

On a déjà rencontré à Québec...

Mme CAROLINE DUCHESNE :

2260

Plusieurs.

LA PRÉSIDENTE :

2265

... le Regroupement national...

Mme CAROLINE DUCHESNE :

Oui?

2270

LA PRÉSIDENTE :

... des conseils régionaux puis, dans des vies antérieures, j'ai reçu...

2275

Mme CAROLINE DUCHESNE :

Hum hum?

LA PRÉSIDENTE :

2280

... à cette table, des conseils régionaux.

Mme CAROLINE DUCHESNE :

2285

O.K. Autre chose aussi, c'est qu'étant donné qu'on ne parle pas seulement de production porcine mais de développement durable de la production porcine, le CREGÎM tient -- le CREGÎM, c'est le Conseil diminué -- on tient à préciser qu'est-ce qu'on entend par développement durable, pour nous, c'est quoi.

2290

Le CREGÎM s'appuie sur la définition du développement durable provenant du rapport de la commission Bruntland de quatre-vingt-sept (87) où on peut lire que «le développement durable est le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins».

2295

Également, en ce qui a trait au développement durable mais de l'agriculture, le CREGÎM adhère à la définition de la FAO, qui est l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, qui se lit comme suit : «Le développement durable de l'agriculture doit préserver la terre, l'eau, les ressources végétales et animales, ne pas dégrader l'environnement, être techniquement approprié, économiquement viable et socialement acceptable.»

2300

Ensuite, on a fait un petit portrait du contexte agricole gaspésien. Vous le savez, jusqu'à maintenant, la production porcine, il n'y en a pas en Gaspésie. Toutefois, on a une démarche de concertation régionale. Quand je parle de concertation générale, on parle des... bon, de tout ce qui touche la production, la distribution, détaillants, transformation, le MAPAQ, les CLD, CLE. Bon. Il y a des démarches de concertation régionale qui ont mené la Gaspésie sur une voie particulière, c'est une région du terroir durable, que vous avez sûrement déjà entendu parler.

2305

Selon la table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie, plusieurs atouts prédisposent la Gaspésie à une agriculture à petite échelle et spécifiquement de produits du terroir. Citons, entre autres, le milieu naturel préservé, un climat maritime qui allonge la saison culturale, une disponibilité importante des terres cultivables et un isolement géographique qui, loin d'être une faiblesse, protège des effets néfastes des cultures conventionnelles et transgéniques souvent avoisinantes.

2315

À la lumière de ces constats, nous pensons que la production porcine a tout avantage à se différencier des productions des autres régions plutôt que de rivaliser sur les mêmes plans. Déjà, l'initiative d'une signature régionale des produits et la notoriété de ses produits étiquetés du «Bon goût frais de la Gaspésie» en fait une région dynamique et avant-gardiste.

2320

Sans exclure les autres types d'agriculture, on peut affirmer qu'une orientation certaine vers l'agriculture biologique se profile dans la planification stratégique de la commission sectorielle agroalimentaire de la Gaspésie et implique différents organismes. Comme, en exemple, le plan d'action deux mille trois deux mille six (2003-2006) du «Comité de

2325 coordination/orientation en agriculture biologique en Gaspésie/Les-Îles», s'est donné comme
objectif général d'augmenter le nombre d'entreprises engagées dans le processus de
certification biologique, de dix-sept (17) à trente (30).

Si on regarde l'élevage porcin en Gaspésie.

2330

La position majeure québécoise sur le marché international du porc a attiré et attire
encore beaucoup de producteurs. Par contre, le concept actuel des productions à grande
échelle avec son mode de gestion liquide des déjections animales met un frein au niveau
provincial à l'expansion de ce type de production.

2335

La Gaspésie doit se positionner sur cette question. Le moratoire et les audiences
publiques lui donnent l'occasion de se questionner sur son intérêt à un élevage porcin dans sa
région. Le moment est stratégique pour la Gaspésie puisque, actuellement, il n'y a pas de
fermes produisant exclusivement du porc, mais celles qui en produisent ont déjà une tradition
de gestion solide des déjections animales provenant des élevages surtout bovins et ovins..

2340

Déjà, la venue d'intégrateurs nous a permis de constater le degré de sensibilisation des
gens face à la qualité de leur milieu de vie et également aux enjeux économiques. La rumeur
d'un projet de mégaporcherie à Saint-Elzéar, dont vous avez parlé tantôt, en deux mille un
(2001), qui est situé en amont de la rivière Bonaventure, avait soulevé un tollé de protestations.

2345

À l'époque, la population était déjà consciente de la valeur exceptionnelle de cette
rivière à saumon. Aujourd'hui, en deux mille trois (2003), on sait qu'elle a été classée, là, parmi
l'une des trente-trois (33) rivières jugées prioritaires pour une gestion par bassin versant. On
en est content.

2350

Le concept actuel des porcheries industrielles, soit celui de production de fumier liquide,
fut au cœur des débats du public de par son non-respect de la notion du développement
durable qui, en principe, si on se rappelle, doit préserver la terre, l'eau, les ressources
végétales et animales, ne pas dégrader l'environnement, être techniquement approprié,
économiquement viable et socialement acceptable.

2355

En fait, la production de fumier liquide que génère cette industrie et les problématiques
associées à l'épandage de ce fumier sont quelques-unes des préoccupations majeures pour
certains citoyens gaspésiens. Parmi les autres préoccupations importantes, on note le désir de
protéger le saumon et son habitat.

2360

Je peux vous donner quelques chiffres. On va prendre juste uniquement la rivière
Bonaventure comme exemple. Six cent mille dollars (600 000 \$) de retombées directes, ça, ça
veut dire directement à la zec. Un million cinq cent soixante-quinze mille (1 575 000), un million
et demi (1,5 M) de retombées directes et indirectes. Puis ça, on parle de trois (3) à quatre (4)
mois d'activités. Donc, c'est très considérable, puis on en a seize (16), des rivières à saumon,
en Gaspésie.

2365

2370 Dans les autres préoccupations importantes, outre le saumon et son habitat, il y a la
qualité de l'eau, la qualité de l'air et la santé humaine. Ces préoccupations semblent toutes
incompatibles avec l'épandage de fumier liquide. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que la
production de fumier liquide semble plus dérangeante que la production de porc en tant que
telle.

2375 Il faudra d'ailleurs être vigilant pour identifier d'éventuels intégrateurs qui procéderaient
à l'éparpillement de plusieurs bâtiments pouvant ainsi déjouer certaines recommandations.
Parce que, même avec un bâtiment de type familial, le concept de gestion liquide des déjections
animales -- c'est un concept qui est adopté par les intégrateurs -- demeure inacceptable.

2380 Le questionnement devra aussi tenir compte du portrait régional global de la Gaspésie
qui lui confère, entre autres, une vocation touristique.

2385 Au rendez-vous national des régions de l'automne passé, au mois de novembre, quatre
(4) créneaux d'excellence ont été ciblés pour la Gaspésie : le récréotourisme santé/nature
parallèlement à l'éolien, aux ressources, sciences et technologies marines et aux produits
forestiers à valeur rajoutée. Ce dernier créneau est en évaluation.

2390 Dans le premier créneau cité, le récréotourisme santé/nature, la Gaspésie a été choisie
pour en assurer le leadership provincial. La préservation de la qualité de son milieu naturel
sera donc prioritaire dans la possibilité de l'éventuel développement d'élevages porcins en
Gaspésie.

2395 Pour vous donner une idée -- tantôt je parlais des rivières à saumon -- selon le MAPAQ,
les seize (16) rivières ensemble génèrent cinq (5) millions sur trois, quatre (3-4) mois, de
retombées directes, sans calculer les retombées indirectes.

2400 Les retombées économiques annuelles de la production agricole tous types confondus,
à eux autres seuls, vingt (20) millions, comparativement aux retombées économiques annuelles
de l'industrie touristique, cent trente-six (136) millions. Donc, c'est très considérable.

L'épandage de fumier liquide sur les sols. Là, on change, on n'est plus régional, on
parle au Québec parce que vous le savez qu'ici, il n'y en a pas actuellement.

2405 De par l'épandage de fumier liquide, certaines composantes des déjections animales
risquent de se retrouver dans le réseau aquifère de la péninsule et de nuire à la santé de la
population. Le rapport du ministère de la Santé et des Services sociaux, qui date d'avril deux
mille (2000), portant sur les risques de la santé humaine associés aux activités de production
animale, en fait état.

2410 Le rapport est assez volumineux mais je vais vous donner seulement trois (3) citations :
L'administration importante d'antibiotiques destinés à prévenir les infections et à accélérer la
croissance de l'animal a pour effet de contribuer à augmenter la résistance des populations
bactériennes, lesquelles sont ensuite susceptibles d'être transmises aux humains;

2415

Les fortes concentrations en nitrates retrouvées dans certains puits sont un puissant agent cancérigène. On a rapporté des cancers de l'estomac, des avortements spontanés et des malformations congénitales chez des gens ayant consommé de l'eau contaminée par les nitrates;

2420

Des odeurs désagréables peuvent faire déclencher des réactions réflexes nocives tels la colère, l'anxiété, la fatigue et les troubles d'humeur.

Ça, c'est trois (3) citations qui viennent du rapport.

2425

On ne peut passer sous silence les émanations odorantes, même si c'est très léger, dues à l'épandage du fumier liquide qui pourrait importuner fort les habitants de la région et risqueraient de faire fuir les touristes. Pour la Gaspésie, le tourisme est très important.

2430

Il se ra donc excessivement important d'encadrer le développement de la production porcine. Le conseil d'administration de la Fédération de l'union des producteurs agricoles, UPA Gaspésie/Les Îles, a récemment adopté une résolution à cet effet. Ils vous en ont parlé tantôt. Il a été résolu de favoriser, s'il y a lieu, la production porcine en gestion solide tout en favorisant les fermes familiales ou conventionnelles ou traditionnelles.

2435

L'encadrement devrait être quelque chose qui est constant.

2440

En quatre-vingt-quinze (95) et en quatre-vingt-seize (96), le MAPAQ et le ministère de l'Environnement avaient procédé conjointement à l'optimisation des ressources. L'objectif de cette optimisation était de corriger les lacunes soulevées par le Vérificateur général du Québec.

2445

Quatre (4) ans plus tard, durant l'année quatre-vingt-dix-neuf, deux mille (99-2000), le Vérificateur général du Québec procède au suivi de l'optimisation des ressources et présente son rapport, durant l'année quatre-vingt-dix-neuf deux mille (99-2000), à l'assemblée nationale. Je vais en prendre trois (3) au hasard.

2450

Pour la gestion des surplus, le Vérificateur général recommandait au MAPAQ et au ministère de l'Environnement d'apporter des solutions concrètes aux problèmes d'épandage. Le ministère de l'Environnement, par manque d'informations nécessaires sur les exploitations à risques, ne peut diriger ses inspections adéquatement et, à ce rythme, les exploitations le plus à risques pourraient recevoir une visite tous les quinze (15) ans.

2455

Concernant les unités animales assurées, un comité formé de membres du ministère de l'Environnement et de la Régie des assurances agricoles ont constaté que vingt-deux pour cent (22 %) des unités de l'échantillonnage uniquement n'était pas autorisé. Le comité propose donc à la Régie, en quatre-vingt-dix-sept (97), de n'offrir aucune protection sous forme d'assurance aux clients ne détenant pas de certificat d'autorisation.

2460 Pourtant, durant l'année quatre-vingt-dix-huit quatre-vingt-dix-neuf (98-99), la Régie a versé trois cent onze (311) millions aux producteurs de porcs et porcelets sans vérifier auprès du ministère de l'Environnement la possession d'un certificat.

2465 Le Vérificateur général souligne, en terminant, que les mesures visant à régler les problèmes de gestion des surplus qu'il avait révélés n'ont pas donné de résultats tangibles. Il ajoute qu'il est même à craindre que la situation se soit détériorée, si l'on considère l'augmentation de trente-cinq pour cent (35 %) de la production porcine survenue depuis.

2470 Le rapport du Vérificateur général nous a obligés à s'interroger sur l'absence des garanties que peut offrir le MAPAQ et le ministère de l'Environnement quant au respect des normes, du cheminement vers un développement durable et des pratiques respectueuses de l'environnement.

2475 Ces observations rendront également l'harmonie difficile entre les citoyens, les producteurs, les organismes environnementaux et l'industrie porcine en expansion. Toutes ces lacunes peuvent aboutir à des impacts majeurs et importants sur l'environnement, la santé publique et la santé animale.

2480 Si on parle un peu de nos atouts environnementaux, on a une valeur esthétique de l'environnement qui n'est plus à proclamer, que ce soit pour les rivières à saumon, la faune diversifiée, les panoramas exceptionnels, les sites d'intérêts patrimoniaux ou simplement pour l'accueil de la population, la Gaspésie est reconnue mondialement comme une destination vacances de choix.

2485 Le ministère de l'Environnement reconnaît aussi la qualité exceptionnelle de l'eau en Gaspésie. On en a parlé tantôt, il y avait nos seize (16) rivières à saumon, la rivière Bonaventure occupe un des premiers rangs dans le classement mondial des rivières les plus limpides. Puis, de plus, avec la nouvelle politique de l'eau, la Bonaventure est classée parmi les trente-trois (33) rivières jugées prioritaires pour une gestion par bassin versant.

2490 On a aussi quinze (15) barachois du sud de la Gaspésie qui sont ciblés par Environnement Québec dans le cadre du programme de conservation des milieux humides, vu leur grande productivité écologique et leur pouvoir épurateur. Ce sont des zones d'alimentation d'alevinage et de reproduction pour plusieurs espèces de poissons ainsi que des zones de repos et d'alimentation pour la sauvagine et d'autres oiseaux, surtout de rivage. Certaines espèces vont même y nicher. L'ornithologie en Gaspésie prend beaucoup de place aussi. Grâce au bord de mer et aux nombreux barachois, on attire une clientèle touristique internationale.

2500 On a aussi quarante-huit (48) secteurs coquilliers entre Nouvelle et cap Gaspé dont six (6) sont actuellement ouverts d'octobre à mai et quatre (4) autres en voie de l'être. Ces sites sont très fragiles à la population. Juste, par exemple, il suffit que les eaux usées de quelques résidences, qui ne sont pas raccordées au réseau municipal, pour interdire l'ouverture d'un site.

2505 Donc, on peut imaginer simplement l'effet du ruissellement de l'eau de pluie quelque temps après un épandage de lisier qu'est-ce que ça peut faire. Puis, quand on pense, les bassins versants, bien, ça finit toujours à la mer.

2510 Il y a l'activité humaine, l'industrie forestière mise à part, qui s'étend sur le littoral, presque uniquement sur le littoral, protégeant ainsi la majeure partie des cours d'eau importants et, par le fait même, les rivières à saumon.

2515 Il y a les industries forestières qui nous donnent accès, à un moindre coût, à des matières ligneuses résiduelles pouvant servir dans la gestion solide des déjections animales. Je parle de copeaux de bois, sciures, ces choses-là.

 Aussi, dans le portrait environnemental, l'excellente cohabitation actuelle entre le secteur agricole, les autres secteurs d'activité et la population en général, est une donnée qui est non négligeable.

2520 Du côté des aspects fragiles de la Gaspésie, on a un relief accidenté de la péninsule même le long de son littoral, ce qui accélère le ruissellement de l'eau de pluie, l'eau de la fonte des neiges et le lessivage des éléments nutritifs, pas uniquement les éléments nutritifs, mais c'est aussi les éléments toxiques qui pourraient finir par aboutir dans les cours d'eau.

2525 La méconnaissance de la pédologie du territoire gaspésien. Toutes les régions du Québec ont leur carte pédologique. La Gaspésie, elle est en voie de, mais on ne l'a toujours pas.

2530 La crise actuelle de l'emploi en Gaspésie ou le problème criant de l'exode des jeunes, qui est aussi criant, ne devraient pas être un prétexte à vouloir implanter rapidement des mégaporcheries.

2535 Ce qui est dangereux, c'est que certaines personnes, même avec une conscience environnementale, pourraient passer outre ça uniquement pour dire, moi, j'ai besoin de travailler puis je m'en fous un peu, là, de... puis ça, c'est quelque chose qui... c'est important pour nous autres, mais...

2540 On a beaucoup d'efforts concertés dans la région vers un développement durable de la production porcine. Il y a déjà eu des démarches. Il y a un pacte de développement agroalimentaire durable gaspésien du Comité multisectoriel sur la production porcine. Il y a le Règlement de contrôle intérimaire relatif au contrôle des nouvelles installations d'élevage à forte odeur que les MRC vous ont présenté tantôt. Il y a la résolution de l'UPA qui favorise les fumiers solides et les types familial et conventionnel. Puis il y a aussi notre résolution du CREGÎM qu'on a jointe en annexe.

2545 Il y a une étude aussi qui avait été faite par la Table agroalimentaire en deux mille deux (2002), qui fait état de plusieurs impacts positifs et confirme la viabilité de développement de la filière porcine biologique dans la région.

2550 Donc, il ne s'agit pas de s'opposer vraiment à la venue de porcheries en Gaspésie, mais plutôt de bien accompagner son développement.

 Dans les recommandations, on revient au régional.

2555 Considérant l'importance économique de l'industrie touristique dans la région, considérant la qualité exceptionnelle de l'eau, la présence de nombreuses rivières à saumon sur le territoire, certaines de réputation internationale, la forte charge d'odeur engendrée par la production porcine massive et son risque pour la santé publique -- on se réfère au rapport du ministère de la Santé et des Services sociaux -- il est proposé de décréter un moratoire sur
2560 toute nouvelle construction ou modification majeure d'une production porcine en Gaspésie et ce, en tenant compte de l'aspect environnemental, touristique, sanitaire, santé publique et santé animale, socio-économique avant l'émission d'un permis -- on parle pour une construction ou une modification d'un bâtiment ou d'une modification du nombre de têtes d'un cheptel -- tant et aussi longtemps qu'il n'existera pas de démonstration claire et sans équivoque qu'il n'y aura
2565 pas d'impacts négatifs majeurs sur l'environnement et les communautés gaspésiennes.

 Considérant aussi que la majorité des fermes gaspésiennes sont de type familial ou traditionnel et font déjà la gestion solide des déjections animales; considérant la possibilité des résidus forestiers, copeaux de bois nécessaires pour la gestion solide des fumiers, bon, sur
2570 litière, je veux dire; considérant aussi le rapport du ministère de la Santé et des Services sociaux sur les risques pour la santé publique associés aux activités de production animale et spécifiquement de production porcine, il est proposé de réviser les dispositions du REA, le Règlement sur les établissements agricoles, et des PAEF, qui est le plan agroalimentaire de fertilisation, et du Règlement sur le captage des eaux souterraines, le côté qui est relatif aux
2575 épandages, aux périmètres de protection, à l'impact des types de fertilisants et autres pratiques agricoles, tant qu'il n'existera pas de démonstration claire et sans équivoque qu'il n'y aura pas d'impacts négatifs majeurs sur l'environnement et les communautés gaspésiennes.

 Considérant que la concentration de la population humaine s'étale sur une mince bande
2580 littorale; considérant la volonté claire de légiférer l'expansion des installations à forte charge d'odeur, il est proposé que chaque MRC de la Gaspésie adopte un RCI concernant les élevages à forte charge d'odeur; considérant également le plan de développement des productions animales existantes qui visent une augmentation substantielle de leur cheptel et, par ailleurs, l'attrance du marché international du porc; considérant le besoin que l'agriculture
2585 prenne part activement à la vitalité de sa région, il est proposé de s'inspirer du modèle de la Suisse qui a opté pour l'encouragement aux fermes traditionnelles, incluant l'élevage de porcs, plutôt qu'aux industries animales en octroyant des subventions et/ou amélioration des crédits d'impôts aux petites entreprises animalières tout en augmentant la taxation des grandes industries animales.

2590 Considérant également le besoin de ralentir l'exode des jeunes et considérant le besoin d'offrir des emplois de qualité et bien rémunérés, il est proposé de préconiser des projets de qualité en agriculture et/ou autres domaines qui sont cohérents avec les efforts de

2595 développement durable qui existent déjà sur le territoire et qui résultent en des emplois de
qualité et bien rémunérés.

2600 Considérant également le manque de communication entre le MAPAQ et le ministère de
l'Environnement; considérant les grandes difficultés éprouvées par les ministères concernés
pour appliquer les méthodes de contrôle découlant de la réglementation existante – on se
réfère au rapport du Vérificateur général – il est proposé que des effectifs soient ajoutés afin de
trouver des méthodes efficaces pour contrer les nombreuses lacunes relevées dans le rapport
du Vérificateur général en deux mille (2000).

2605 Considérant l'orientation régionale de l'agroalimentaire vers une production du terroir
durable; considérant l'augmentation du nombre de fermes biologiques, il est proposé de
soutenir financièrement les fermes concernées durant leur démarrage ou leur année de
transition en octroyant des subventions ou amélioration des crédits d'impôts à ces petites
entreprises agricoles.

2610 Et, finalement, considérant l'augmentation de la demande mondiale en produits
biologiques; considérant l'augmentation du nombre de fermes biologiques en Gaspésie, le plan
d'action du Comité de coordination/orientation en agriculture biologique en Gaspésie/Les Îles,
qui s'est donné comme objectif, là, d'augmenter les entreprises de dix-sept (17) à trente (30)
engagées dans le processus de certification biologique; considérant que l'agriculture biologique
2615 en Gaspésie dépasse la moyenne du Québec; considérant que la production biologique
favorise l'élevage sur litière, le compostage des fumiers et le retour à la terre d'un compost de
qualité; considérant le milieu naturel préservé, le climat maritime qui allonge la saison culturale,
une disponibilité importante des terres cultivables, un isolement géographique qui, loin d'être
une faiblesse, protège les effets néfastes des cultures conventionnelles et transgéniques
2620 souvent avoisinantes, la Gaspésie est déjà initiatrice de projets avant-gardistes, il est proposé
de rendre disponibles des fonds pour permettre à la Gaspésie de développer une expertise
dans la production porcine biologique.

2625 Considérant le relief accidenté de la péninsule et la méconnaissance de la pédologie
gaspésienne, il est proposé de presser la production de la carte pédologique régionale -- toutes
les régions la possèdent, là, comme je vous le disais tantôt – et de tenir compte des
conséquences environnementales des établissements d'élevage situés sur une pente.

2630 Finalement, c'est peut-être difficile pour monsieur Boisclair de faire une loi, dire, bon, en
Gaspésie, ça, puis en Abitibi, ça, puis souvent... c'est pour l'ensemble du Québec, là, ce n'est
pas toujours facile. Mais si la production porcine devient une réalité gaspésienne, le CREGÎM
recommande de favoriser le porc biologique, l'élevage sur litière avec gestion solide du fumier,
dans des fermes de type familial ou de productions conventionnelles à petite échelle.

2635 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie.

Alors, je passerais tout de suite la parole à monsieur Dumais.

2640

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Quand on lit votre conclusion, manifestement, vous ne vous opposez pas à toute forme de production porcine. Par contre, quand on lit la première de vos recommandations où vous dites : «Il est proposé de décréter un moratoire sur toute nouvelle construction...» et, bon, je passe le reste, et, à la fin, vous dites : «... tant qu'il n'existera pas de démonstration claire et sans équivoque qu'il n'y aura pas d'impacts négatifs majeurs sur l'environnement et les communautés gaspésiennes».

2645

2650

Avez-vous bien réfléchi à la difficulté scientifiquement de faire la démonstration de l'absence de quelque chose?

2655

Surtout que l'agriculture, comme les experts nous l'ont bien dit, l'agriculture est un système ouvert, hein, ça se passe... ça ne se fait pas dans une boîte fermée, ça se passe dans l'environnement. Et même l'agriculture biologique, il n'y a personne qui peut démontrer qu'il n'y aura pas, un jour, un kilogramme de phosphore qui va se ramasser dans le ruisseau, même si ça vient de l'agriculture biologique.

2660

Alors, vous ne trouvez pas que, de dire : «Il faut décréter un moratoire tant qu'on n'aura pas démontré une absence totale d'impacts négatifs»...

Mme CAROLINE DUCHESNE :

2665

Oui, mais c'est écrit «d'impacts négatifs majeurs sur l'environnement».

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Bon. Mais c'est quoi...

2670

Mme CAROLINE DUCHESNE :

C'est vrai que c'est sévère, hein?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2675

... ça, «majeurs»?

Mme CAROLINE DUCHESNE :

2680

Mon Dieu! Bien, là, c'est... «majeurs», c'est un peu comme décrire une mégaporcherie, c'est quoi, là. Non, c'est sûr que c'est difficile d'être précis, puis d'autant plus que, quand on regarde... comme je vous disais tantôt, qu'on ne peut pas... en tout cas, jusqu'à maintenant, les lois concernent l'ensemble d'une population et non des petites régions.

2685 Donc, on ne pouvait pas dire, bon, bien, nous ici, c'est ça qu'on veut, là, tu sais, il faut...
il faut quand même rester réaliste. C'est une façon de se protéger puis de dire, bon, bien, tant
qu'on n'aura pas de garantie... c'est parce qu'on sait qu'on ne peut pas dire... on ne peut pas
le dire autrement, là.

2690 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

 Mais, on convient que c'est un peu sévère comme façon de...

Mme CAROLINE DUCHESNE :

2695

 Oui, c'est sévère. Je suis d'accord avec vous, c'est sévère.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2700

 ... dire les choses, ça ne laisse pas beaucoup de portes ouvertes à quoi que ce soit, à
la limite, même du biologique.

Mme CAROLINE DUCHESNE :

2705

 Oui. Mais le... bien, le biologique, c'est... en tout cas, là, c'est autre chose, là, mais...
en tout cas, au niveau des impacts sur l'environnement, là, c'est... c'est différent parce que, en
fait, ce n'est pas l'élevage de porcs, comme on disait tantôt, qui est... qui est dommageable,
c'est plus le concept d'épandage de fumiers liquides où, là, on retrouve une panoplie d'effets
néfastes pour l'environnement, là. C'est surtout... on fait surtout référence à la production
2710 liquide, là.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

 Merci.

2715

LA PRÉSIDENTE :

 D'ailleurs, quand vous parlez de production industrielle, est-ce que vous faites
davantage référence à ça, effectivement, la gestion liquide des fumiers ou si vous avez en tête
2720 aussi la taille des...?

Mme CAROLINE DUCHESNE :

2725

 Non, ce n'est pas... c'est comme on disait tantôt, là, de faire... il va falloir être vigilant
pour les intégrateurs qui tenteraient de faire plusieurs bâtiments pour se soustraire à certaines
réglementations concernant justement la taille des bâtiments, là. En fait, c'est... quand on parle
des intégrateurs, on parle du concept d'élevage sur lattes... un plancher latté avec simple...

c'est un arrosage puis la production de fumier liquide, c'est le concept des intégrateurs actuellement, là.

2730

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous faites référence aussi à la gestion sans sols, parce qu'il arrive souvent, là, que, bon, on puisse avoir une porcherie mais on ne détient pas nécessairement des terres en culture pour épandre nos lisiers? On le voit ailleurs, là, dans d'autres régions où ce phénomène-là se passe, donc les producteurs de porcs doivent signer des ententes d'épandage avec des propriétaires de terres qui ont des cultures.

2735

Mme CAROLINE DUCHESNE :

2740

Bien, ça, c'est...

LA PRÉSIDENTE :

2745

C'est le cas également pour les producteurs qui produisent trop de lisiers, là, pour la capacité de leurs sols à recevoir ces lisiers.

Est-ce que vous faites référence également à ça?

2750

Mme CAROLINE DUCHESNE :

Oui. Bien, quand on parle de production liquide, c'est justement un côté néfaste. C'est que, en mettant de l'eau dedans, bien, on se retrouve avec une plus grande quantité, là, puis donc, ça... l'épandage devient plus difficile, là. Puis, tous les côtés négatifs qu'on peut retrouver dans le liquide, on pourrait en écrire quelques pages.

2755

LA PRÉSIDENTE :

Donc, vous n'êtes pas d'accord avec ceux qui prétendent – j'ai déjà posé la question tantôt, là – mais avec ceux qui prétendent que, bien appliqué, un lisier est un excellent fertilisant tout comme peut l'être un fumier solide?

2760

Mme CAROLINE DUCHESNE :

Non, bien, c'est... c'est plus... -- comment je dirais ça? -- l'épandage liquide, en tout cas, à notre avis, n'est peut-être pas la solution à favoriser, là, parce qu'il y a beaucoup plus de risques pour l'environnement que la production solide.

2765

LA PRÉSIDENTE :

2770

O.K. Donc, votre opposition à cette gestion-là n'est pas reliée uniquement au fait qu'il y a des odeurs qui sont désagréables...

Mme CAROLINE DUCHESNE :

2775

Ça va plus loin que ça.

LA PRÉSIDENTE :

2780

... mais également, ça va plus loin que ça, c'est relié à la pollution diffuse que ça...

Mme CAROLINE DUCHESNE :

2785

Pollution diffuse.

LA PRÉSIDENTE :

... peut générer?

2790

Mme CAROLINE DUCHESNE :

Nos rivières à protéger, entre autres, la santé humaine, la santé animale également. C'est très large.

2795

LA PRÉSIDENTE :

Je tiens à vous remercier pour votre participation à cette consultation publique.

Mme CAROLINE DUCHESNE :

2800

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

2805

On a écouté notre temps. Merci beaucoup.

Alors maintenant, j'inviterais la Table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie et ses représentants, madame Nicole Lapointe. Je pensais que monsieur vous enlevait la chaise. J'ai fait un saut!

2810

M. CHARLES-EDMOND LANDRY :

Ça aurait pu arriver comme rien.

2815

LA PRÉSIDENTE :

Alors, madame Nicole Lapointe ainsi que monsieur Charles-Edmond Landry. Bonsoir. Rebonsoir, en fait!

2820 **Mme NICOLE LAPOINTE :**

Bonsoir!

2825 La Table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie tient tout d'abord à remercier le gouvernement du Québec et le Bureau des audiences publiques en environnement de la possibilité qui nous est offerte de soumettre notre position sur la production porcine au Québec et plus particulièrement en Gaspésie.

2830 La Table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie a mis sur pied un comité multisectoriel de réflexion sur l'avenir de la production porcine en Gaspésie. À l'annexe 1, on a mis l'«Énoncé de position et pacte de développement durable» qui constitue la base du consensus de ce comité, à laquelle la Table de concertation souscrit entièrement. Cependant, la position énoncée ici développe des éléments spécifiques à la Table et qui n'engagent que cette dernière.

2835 Le territoire agricole gaspésien avec ses milliers d'hectares de terre arable en friche, comporte un potentiel formidable de développement régional. La production porcine peut contribuer à ce développement. Cependant, nous pensons que ce développement doit être effectué en respect du plan de développement du secteur agroalimentaire, dans une perspective de développement durable et en fonction des caractéristiques socio-économiques de notre milieu.

2845 Dans ce document, nous vous présenterons la Table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie, sa mission et ses partenaires. Suite à cela, nous enchaînerons avec un rappel des travaux du comité sur la production porcine en Gaspésie.

2850 Puis nous développerons certains éléments relatifs aux spécificités du secteur agroalimentaire régional et aux grandes lignes du plan de développement du secteur agroalimentaire : «Une région du terroir durable». Puis, pour terminer, nous formulerons l'essence de nos recommandations.

La présentation de la Table de concertation agroalimentaire.

2855 La Table de concertation est en place depuis mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999) en Gaspésie. La Table de concertation agroalimentaire regroupe tous les maillons de la chaîne agroalimentaire régionale, de la terre à la table. Elle bénéficie, pour son financement, d'une entente spécifique depuis janvier mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999).

2860 La mission de la Table de concertation agroalimentaire est de générer un maximum de retombées socio-économiques dans le secteur agroalimentaire. Afin d'en arriver à ce résultat, la Table de concertation a élaboré avec les acteurs du secteur une planification stratégique qui

fut intégrée à l'entente cadre Québec-Gaspésie-Les-Îles. Nous présenterons ultérieurement les grandes lignes de cette planification. La Table œuvre également en support à différents projets sectoriels qui s'inscrivent dans cette planification régionale.

2865

Travaux du comité multisectoriel sur la production porcine en Gaspésie.

Nous ne reprendrons pas ici dans le détail, la base du consensus du comité multisectoriel sur la production porcine en Gaspésie. Nous avons inclus à l'annexe le document de référence intitulé «Énoncé de position et pacte de développement agroalimentaire durable gaspésien». Ce texte a déjà été remis au BAPE, lors du passage en décembre dernier.

2870

Rappelons seulement que ce comité était formé de représentants des secteurs de l'agroalimentaire, du monde municipal, du tourisme et de l'environnement, tant au niveau corporatif que ministériel. Le comité s'était donné comme mandat de dégager des éléments de consensus autour des conditions d'implantation et de développement de la production porcine en Gaspésie.

2875

Les principes convenus qui devaient régir une éventuelle production porcine en Gaspésie sont notamment : respecter la capacité de support du milieu naturel avec une attention particulière au phosphore; développer la production porcine sans nuire aux autres productions agricoles et aux autres secteurs d'activités en Gaspésie; maximiser les retombées économiques pour tout développement porcin; appliquer des méthodes visant à réduire les inconvénients de cette production; ne pas favoriser une production porcine réalisée par des intégrateurs au détriment de la ferme familiale.

2880

2885

Faisant suite à ces principes et à différents attendus, le comité a proposé différentes mesures qui interpellent tant le gouvernement du Québec que les MRC dans la région. Déjà, certains éléments de réponse ont été apportés. Par exemple, une réglementation plus sévère régissant l'application du phosphore s'appliquera désormais aux nouveaux élevages, ce qui nous réjouit grandement.

2890

Par ailleurs, un projet de règlement de contrôle intérimaire relativement aux élevages à forte charge d'odeur, qui inclut la production porcine, fut élaboré. Ce projet de RCI reçoit jusqu'à présent l'aval du secteur municipal et agricole régional. Cependant, il reste quelques étapes à franchir avant la mise en œuvre, à savoir l'étude aux Comités consultatifs agricoles et l'adoption par chacune des MRC et l'aval du ministère des Affaires municipales.

2895

Constats relatifs au secteur agroalimentaire régional.

2900

Pour le bénéfice des commissaires et des personnes présentes, sans entrer dans les détails, nous aimerions dresser un bref portrait de la région de façon générale et, bien sûr, en ce qui a trait à l'agroalimentaire.

2905

Les quatre-vingt-dix-huit mille (98 000) habitants de la Gaspésie partagent un territoire d'une superficie de vingt mille six cent soixante et un (20 661) kilomètres carrés, dont

quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) est en forêt. La population se répartit essentiellement le long de la côte, sur une bande faisant au plus quelques kilomètres de large.

2910 Sur cette étroite bande de terres défrichées, les trois cent soixante-quinze (375)
producteurs agricoles de la région ont réussi à conserver une bonne cohabitation avec les
autres secteurs d'activités. Le faible pourcentage d'unités animales par hectare qu'on évalue
globalement à point quarante-deux (.42) – c'est point quarante-trois (.43), là – en deux mille
deux (2002)... en deux mille un (2001), constitue un élément d'explication de cette bonne
2915 cohabitation.

Le fait que toutes les entreprises agricoles sont en gestion solide des déjections
animales en Gaspésie peut expliquer aussi ce bon voisinage. Notons aussi qu'il n'existe aucune
entreprise ayant du porc comme production principale. Moins de dix (10) entreprises gardent
2920 du porc en gestion solide.

Combinées à cette cohabitation harmonieuse, des pratiques agricoles à faible impact
environnemental ont favorisé le développement d'une industrie récréo-touristique dynamique,
notamment par la conservation de la pureté de cours d'eau réputés pour notre saumon. À cette
2925 activité traditionnelle s'ajoutent même des projets de réouverture de zones coquillières qui
impliquent une qualité environnementale exceptionnelle.

Possiblement que le fait que, toute proportion gardée, les fermes gaspésiennes utilisent
le tiers des herbicides, fongicides et insecticides de la moyenne des fermes québécoises, ça
2930 contribue aussi à assurer une bonne qualité environnementale.

Cependant, le secteur agroalimentaire régional comporte des faiblesses, par exemple,
en ce qui a trait aux faibles revenus agricoles bruts qui se situent à un peu plus de soixante
mille dollars (60 000 \$) en deux mille (2000), ce qui compromet souvent le transfert de fermes.
2935 Un autre indicateur de la faiblesse du secteur repose aussi sur la superficie des terres en
friche, évaluée à quatre mille deux cents (42 000) hectares en mille neuf cent quatre-vingt-seize
(1996).

Par ailleurs, nous constatons le développement de créneaux en alimentation,
2940 notamment en ce qui a trait aux productions animales faites sans antibiotiques et hormones, aux
produits du terroir ou, encore, aux aliments provenant de culture biologique. Nous réalisons
aussi le potentiel de notoriété reliée à la qualité environnementale de notre région.

Devant cet état de fait, le secteur agroalimentaire régional a voulu transformer ses
2945 faiblesses en forces. Nous avons donc axé notre plan d'action sur le développement de
productions et de produits à valeur ajoutée, en profitant de nos spécificités et de notre marché
de croissance.

Par exemple, au niveau de la production porcine, il existe une demande pour du porc
2950 produit sur litière et sans antibiotique, et aussi pour du porc certifié biologique. Le

développement d'une marque de porc naturel par l'entreprise Dubreton ou encore le développement du proscuitto au Témiscamingue illustre cette tendance.

La planification stratégique du secteur agroalimentaire régional.

2955

À l'été mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999), la Table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie a réalisé un état de situation du secteur agroalimentaire régional : une région du terroir durable et une planification stratégique qui fut incorporée à l'entente cadre entre la région et le gouvernement du Québec, signée en deux mille (2000).

2960

Les grandes lignes du plan d'action du secteur agroalimentaire régional se répartissent comme suit : stimuler la mise en valeur du potentiel régional; accroître la présence et démarquer les produits régionaux sur le marché; consolider le développement des entreprises agroalimentaires; mettre en valeur et protéger le territoire et les activités agricoles; favoriser le maillage et la concertation intersectorielle.

2965

En annexe au mémoire, nous déposons au BAPE, à l'annexe 2, le plan d'action du secteur agroalimentaire de la Gaspésie.

2970

Nos recommandations.

Pour les fins de ces recommandations, veuillez noter que nous appelons production porcine différenciée, la production de porc faite sur litière, sans antibiotiques ou encore biologique. D'autres caractéristiques pourraient s'y ajouter comme, par exemple, un porc élevé sans intrants contenant des OGM ou encore avec des races spécifiques. Cette production est aussi caractérisée par une prime, car elle bénéficie d'un prix plus élevé que le prix courant du marché.

2975

Si nous voulons développer nos spécificités régionales au niveau de la production de porc en Gaspésie, le dynamisme régional ne suffira pas. Il faudra qu'un partenariat étroit s'établisse entre le milieu agroalimentaire régional et d'autres intervenants, dont le gouvernement du Québec.

2980

L'élément essentiel à l'établissement d'une production porcine différenciée est la connaissance. À ce sujet, l'information pertinente et adaptée à notre contexte est rare et difficilement accessible. À preuve, la demande acheminée au BAPE, lors de son passage à Carleton-Saint-Omer, relativement à des éléments d'information sur la rentabilité d'une production porcine différenciée est encore attendue.

2985

Cependant, selon nous, l'information par monsieur Francis Pouliot, ingénieur agricole au BAPE pendant sa tournée, le porc engraisé sur litière représentait près de deux pour cent (2 %) de tous les porcs engraisés au Québec et quinze pour cent (15 %) des élevages, soit deux mille cinq cents (2 500) entreprises. «Monsieur Francis Pouliot, ingénieur agricole, BAPE, le vingt et un (21) novembre deux mille deux (2002)». C'était la référence. Il doit donc exister une base d'expertise en élevage sur litière au Québec.

2990

2995

3000 Par ailleurs, aux dires même de ce conférencier, les performances zootechniques sur litière sont similaires à la gestion sur lisier et comportent, pour la litière accumulée, un coût de huit dollars (8 \$) par porc produit. La disponibilité de litière est plus que probable en Gaspésie. Avec une prime de trente pour cent (30 %) offerte pour un porc produit en gestion solide sans antibiotiques, il y a, selon nous, intérêt à exploser cette avenue, d'autant plus que nos voisins européens sont en évolution dans ce domaine.

3005 Nos recommandations.

3010 Documenter les éléments techniques, économiques, environnementaux et de marché, d'une production différenciée de porc en région ressource. Nous vous référons à l'étude de la viabilité d'installation d'élevages porcins biologiques en Gaspésie, marchés, potentialités, rentabilité espérée.

3015 La recommandation 2 : supporter des vitrines de production différenciée de porc en région. Et, la recommandation 3, c'est soutenir l'implantation de productions différenciées de porc en région. Et, une fois un modèle de production différenciée documenté et mis en place, des mesures d'aide adaptées devraient soutenir le développement de cette production.

3020 Dans l'étude de monsieur Benoît Aupècle, il apparaît clairement que la période préalable à la certification biologique, par exemple, constitue une barrière financière au-delà de laquelle la viabilité est possible. À l'instar de l'Europe, une aide spéciale à la transition pourrait permettre à des entrepreneurs de passer cette période cruciale.

3025 Ceci dit, si nous voulons qu'une production différenciée prenne le haut du pavé en Gaspésie, il faudra la soutenir à un niveau supérieur de la production conventionnelle. Cette préoccupation rejoint celle de la Fédération régionale de l'UPA Gaspésie-Les-Îles qui, le vingt (20) février, adoptait unanimement de favoriser, s'il y a lieu, la production porcine sur élevage en gestion solide, tout en favorisant la ferme familiale. Le consensus est là, reste à identifier une voie à son expression.

Merci beaucoup.

3030 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, madame.

3035 Peut-être, juste avant de commencer les questions, vous mentionniez, là... vous faisiez référence au BAPE dans votre mémoire. D'abord, j'aimerais vous dire qu'on fait le suivi, là, des questions qui ont été adressées au MAPAQ et à la Financière agricole, là, sur la comparaison des types de productions. On attend, effectivement, encore les réponses, mais on est tenace, on ne les lâchera pas.

3040 **Mme NICOLE LAPOINTE :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3045

D'accord. Deuxièmement, concernant monsieur Francis Pouliot, là, quand on lit votre mémoire, ça laisse sous-entendre qu'il est un employé du BAPE, or, ce n'est pas le cas. C'est une personne qui s'est présentée devant nous, par contre, qui était venue poser des questions et qui a, je crois, fait le dépôt d'un document qui est le «FULI-21», c'est la cote, là, qu'on a donnée à ce document-là, et c'est un document qu'il avait présenté à un colloque sur les enjeux de l'élevage porcin en Abitibi Témiscamingue. Alors, je voulais juste faire ces... donner ces précisions, là, pour qu'il n'y ait pas de confusion...

3050

Mme NICOLE LAPOINTE :

3055

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3060

... sur la personne.

Moi, j'aurais une question à vous poser et je l'ai déjà posée ce soir à un autre intervenant, mais j'aimerais savoir ce que vous pensez de la position de groupe qu'on a déjà entendue, à l'effet qu'on devrait avoir une norme pour contrôler l'impact environnemental de la production porcine, une norme d'une unité animale à l'hectare sur l'ensemble du territoire du Québec, alors que vous êtes à point quarante-trois (.43) unité animale à l'hectare.

3065

Alors, c'est l'Union paysanne, entre autres, là, qui nous a rencontrés à Québec, qui est venue présenter son mémoire et qui fait cette recommandation.

3070

J'aimerais savoir comment vous réagissez à une telle recommandation et croyez-vous que c'est une façon sûre et certaine de contrôler justement les impacts sur l'environnement, les impacts environnementaux?

3075

M. CHARLES-EDMOND LANDRY :

Auparavant, avant le nouveau règlement sur les exploitations agricoles, la norme qui était tolérée dans l'ancien règlement, là, qui s'est terminé avec l'adoption du REA, la norme était, à ma connaissance, là, de deux point quatre (2.4) unités animales à l'hectare. Il me semble que c'était ça. Je pourrais vérifier avec des représentants du ministère de l'Environnement, mais il me semble que c'était ça.

3080

Bon. Une norme d'une unité animale à l'hectare... bon, ici, on a point quarante-trois (.43) unité animale à l'hectare. C'est sûr que, pour nous autres, on ne s'attend pas d'atteindre

3085 la norme d'une unité animale à l'hectare cette année, ça va peut-être prendre encore quelques années avant qu'on atteigne cette norme-là. Bon.

Le principe là-dedans, je pense qu'il faut respecter notre environnement, notre nature, il faut vivre avec. Si la norme nous permet d'avoir une norme acceptable, bon, l'équivalent de
3090 deux (2) unités, sans détruire ou avoir des impacts négatifs sur l'environnement, on peut y aller avec ça.

Sauf que, actuellement, la réglementation, on ne parle plus d'unité animale à l'hectare, on parle plus des rejets de phosphore par les animaux. Puis actuellement, je pense qu'au
3095 niveau de la production laitière, par exemple, comme la vache Holstein, par exemple, la belle grosse vache noire et blanche, bon, bien, elle, elle fait plus de rejets qu'une vache, par exemple, Jersey ou Suisse brune, là. O.K. La Suisse brune est beaucoup plus petite puis elle mange moins puis, donc, elle a moins de déjections animales.

Donc, on y va beaucoup plus avec ce principe-là, tu sais. Donc, la norme phosphore, quand on la regarde de cette façon-là, selon moi, elle est plus, si on veut, protectrice de l'environnement que l'ancienne norme, parce qu'on ne faisait pas de différence que ce soit une vache Jersey ou une vache Holstein, par exemple. Je ne pense pas de voir de producteurs Holstein dans la salle? Non.

3105

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien.

3110 **M. CHARLES-EDMOND LANDRY :**

Je ne sais pas si ça répond à votre question, là.

LA PRÉSIDENTE :

3115

Ça répond en partie à ma question, mais c'est votre réponse. Je ne veux pas vous donner ma réponse, je veux entendre la vôtre.

Monsieur Dumais?

3120

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Une première petite information un peu technique, là. Quand vous mentionnez, à la page 6, en bas des références à ce qui avait été demandé au BAPE, là, le paragraphe suivant, en fait, le dernier paragraphe de la page 6, avant la première recommandation. Dans le milieu du paragraphe, vous dites que : «Avec une prime de trente pour cent (30 %) offerte pour un porc produit en gestion solide sans antibiotiques, il y a, selon nous, intérêt à explorer cette avenue».

3125

3130 Pouvez-vous nous dire d'où vient ce chiffre-là d'une prime de trente pour cent (30 %) pour ce type de porc-là?

M. CHARLES-EDMOND LANDRY :

3135 Oui. C'est... on parle avec une prime...

 Bon. C'est qu'il y a eu des vérifications qui ont été faites, entre autres, au niveau d'un stagiaire qui a travaillé pour la Table de concertation, on l'a mis en référence tantôt, Benoît Aupècle, qui est un étudiant français qui est en stage à la Table de concertation, et lui, bien entendu, dans son pays, on parle de... le porc produit biologiquement donne trente pour cent (30 %) de plus de valeur monétaire au porc.

3140 Également, au Québec, actuellement, du porc produit biologique, il y en a très peu, mais c'est évalué à trente pour cent (30 %), la valeur supplémentaire pour le porc biologique, selon les recherches qui ont été faites par notre coordonnateur, là, à la Table de concertation.

3145 Vous êtes sceptique?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

3150 Oui. C'est parce que je viens de relire peut-être son étude plus récemment que vous et, ce dont il parle, c'est trois dollars (3 \$) le kilo pour le porc biologique, et on sait que le coût de production pour le porc conventionnel est un dollar soixante (1,60 \$), environ. Alors, ça fait de... c'est de l'ordre de plus de...

3155 **M. CHARLES-EDMOND LANDRY :**

 Cinquante (50)...

3160 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

 ... cent pour cent (100 %).

M. CHARLES-EDMOND LANDRY :

3165 ... cent pour cent (100 %).

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

3170 Cent pour cent (100 %) pour du porc biologique. Mais là, ici, il ne parle pas du porc biologique...

M. CHARLES-EDMOND LANDRY :

3175 Non, mais c'est...

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

... vous ne parlez pas du porc biologique...

3180

M. CHARLES-EDMOND LANDRY :

Oui.

3185

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

... vous parlez du porc...

M. CHARLES-EDMOND LANDRY :

3190

Sans antibiotiques.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

3195

... sans antibiotiques.

M. CHARLES-EDMOND LANDRY :

Oui.

3200

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

C'est une autre chose.

3205

M. CHARLES-EDMOND LANDRY :

Oui.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

3210

Ceci étant dit, premièrement, je pense qu'au nom de toute l'équipe, je veux féliciter la région d'avoir fait produire une étude comme celle que vous avez fait produire et, évidemment, j'aimerais bien féliciter l'auteur aussi, s'il était là, mais si jamais vous le revoyez, vous lui retransmettez...

3215

M. CHARLES-EDMOND LANDRY :

Oui.

3220 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

... notre appréciation parce que c'est, je pense, une excellente étude sur le plan des coûts de production de l'agriculture biologique. Et je pense bien que, si le MAPAQ a de la misère à répondre aux questions, on va lui suggérer de commencer par regarder ce que vous
3225 avez fait vous-même dans la région ici, que ça pourrait les aider à se faire une idée là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

J'aimerais peut-être intervenir pour dire que monsieur Dumais m'enlève les mots de la
3230 bouche, parce que je voulais vous indiquer également notre grande appréciation, là. On a lu ce document-là puis on le trouve particulièrement intéressant.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

3235 Alors, ceci étant dit, à votre recommandation 3 de la page 7 de votre document, vous recommandez que les autorités soutiennent l'implantation de production différenciée de porc en région. Par contre, justement dans le document de votre stagiaire, à la page 47, à la fin de son étude, un peu, il traite de la question du soutien financier envisageable.

3240 Et, entre autres, il mentionne que le MAPAQ a initié en deux mille un (2001) un programme spécial qui a trois (3) volets et, entre autres, le deuxième volet, qui est de soutenir le développement des produits à créneaux à partir d'une production ou d'une activité en émergence.

3245 Alors, il pense que, pour une production biologique ou une production peut-être de porc différenciée pourrait être éligible à ce programme-là et, par la suite, il fait des calculs et il donne des indications sur les montants d'aide qui pourraient être obtenus en vertu de ce programme-là, qui sont assez impressionnants, de l'ordre d'une centaine de mille dollars possiblement qui pourraient être produits pour un tel... dans le cadre d'un tel programme, qui pourrait être
3250 obtenus.

Alors donc, quand vous dites de soutenir l'implantation de production différenciée de porc en région, l'impression, c'est qu'il y a déjà quelque chose, là, d'assez substantiel quand même. Alors, est-ce que vous pensez à d'autres choses en plus que ça ou... bon, alors avez-vous des aides précises en tête qui seraient encore supérieures à ça ou, mon autre question
3255 serait, est-ce qu'a été bien exploré ce programme-là et les possibilités d'aller y chercher tout ce qui est possible d'en obtenir?

M. CHARLES-EDMOND LANDRY :

3260 Bon. Je vous dirais qu'au niveau de la région ici, au niveau de la Direction régionale du MAPAQ, on n'a pas... bon, c'est sûr qu'il y a un programme... il y a un programme régulier, si on veut, et ensuite de ça, ce qui est très très minime, O.K., et je vous dirais que nos instances

3265 régionales vont chercher quatre (4) fois le budget... le budget à coup de visites à Québec, là, auprès du sous-ministère à l'Agriculture.

3270 Et c'est sûr que, ici en région, en même temps qu'on s'est donné... -- je pense que c'est bon de vous l'expliquer -- en même temps qu'on s'est donné un plan d'action au niveau de la Table de concertation agroalimentaire, suite à ça, nous autres, les partenaires, on s'est dit, autour de la table, qu'il fallait que les entreprises aient des plans de développement d'entreprises idéalement sur une période de cinq (5) ans, de façon à ce qu'on puisse voir c'était quoi les besoins puis c'était quoi, nous autres, comme organisation représentative, d'aller faire les démarches pour obtenir les sommes nécessaires.

3275 Et c'est sûr que... pas seulement dans le porc, mais tout projet doit être, si on veut, documenté puis, à ce moment-là, que ce soit le porc, que ce soit la production laitière ou le bovin de boucherie, c'est le même type de programme. O.K.? C'est sûr que, dans le cas du porc, bien là, on faisait référence au porc.

3280 C'est sûr que, quand on regarde soi-disant le projet de Murdochville où on veut faire payer à l'État, bon, par rapport à la mine Murdoch qui a fermé, on veut faire payer à l'État la construction soi-disant d'une grosse... une mégaporcherie, bien, on se dit, si le gouvernement est prêt à mettre de l'argent à un niveau comme celui-là, bien, à ce moment-là, qu'il en mette autant pour qu'on développe des entreprises en production biologique.

3285 O.K. C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

3290 Quand vous rejetez l'intégration, en fait, le développement porcin, là, sous la base d'un système intégrateur intégré, est-ce que vous rejetez autant le modèle coopératif que le modèle indépendant?

M. CHARLES-EDMOND LANDRY :

3295 Effectivement, la position de la Table de concertation, la position de la Fédération régionale également, c'est la même position. Pour nous, on veut que les retombées du développement de l'agroalimentaire dans la région, on veut que ça ait des impacts en région. On n'est plus intéressé à faire du développement dans la région qui n'aura pas d'impact économique sur la région. On ne veut plus que ce soit des gens de l'extérieur qui retirent les bénéfices économiques de l'activité en région.

LA PRÉSIDENTE :

3305 C'est bien.

M. CHARLES-EDMOND LANDRY :

C'est dur, mais c'est... c'est ça.

3310

LA PRÉSIDENTE :

Ça va. C'est ce que vous en pensez.

3315

Mme NICOLE LAPOINTE :

C'est ça.

M. CHARLES-EDMOND LANDRY :

3320

C'est ça. C'est ce que les représentants, tant au niveau de nos producteurs agricoles, au niveau de l'UPA, que les représentants des autres regroupements qui siègent à la Table de concertation avec nous.

3325

Mme NICOLE LAPOINTE :

Et au comité sectoriel de... multisectoriel d'une production porcine. C'est la même chose.

M. CHARLES-EDMOND LANDRY :

3330

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3335

Alors, sur ce, on tient à vous remercier, Madame et Monsieur, de votre participation à cette consultation publique comme représentants de la Table de concertation.

Mme NICOLE LAPOINTE :

3340

Merci beaucoup!

M. CHARLES-EDMOND LANDRY :

Merci!

3345

LA PRÉSIDENTE :

Et je tiens à remercier également tous ceux qui ont participé à cette séance publique ce soir. La Commission repart avec un message assez clair de votre région, c'est sans équivoque, et elle s'engage à bien le rapporter dans son rapport.

3350

Sur ce, je vous remercie. Je vous invite, ceux qui s'intéressent à la production porcine, à nous suivre à Rimouski demain soir, nous y serons demain soir, mercredi soir, jeudi après-midi et jeudi soir.

3355

Et sur ce, bonne soirée. Bon retour chez vous. Soyez prudents sur les routes.

Au revoir!

3360

(FIN DE LA SÉANCE)

Je, soussigné, MICHEL OLIVIER, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle en cette séance prise au moyen de la sténotypie, le tout conforme à la loi.

3365

Michel Olivier, s.o.